

Agricultures africaines et marché mondial

NO



Marc Dufumier, agronome, analyse la crise agricole et rurale que connaît l'Afrique subsaharienne et ses conséquences : faiblesse des niveaux de vie, malnutrition, érosion croissante des sols, exode rural et migrations massives vers l'étranger, tensions sociales aiguës, etc. Il montre à quelles conditions l'Afrique peut sortir d'un marasme dont les pays industrialisés portent une large part de responsabilité.

Marc Dufumier

NOTES

Agricultures africaines et marché mondial

TES

Fondation Gabriel Péri
22 rue Brey – 75017 Paris
01 44 09 04 32
fondation@gabrielperi.fr
www.gabrielperi.fr

ISBN 978-2-916374-11-6

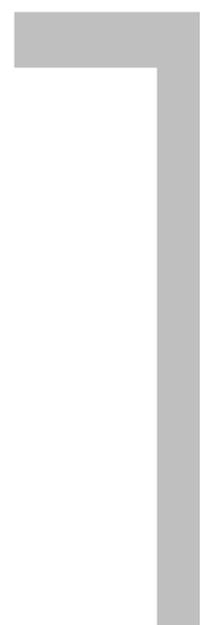
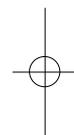
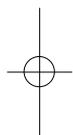


9 782916 374116

Atelier Sacha Kleinberg

5 €

*Agricultures africaines
et marché mondial*



NO



Marc Dufumier

*Agricultures africaines
et marché mondial*

TES

Professeur d'agriculture comparée et de développement agricole à l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech), Marc Dufumier est membre du conseil d'administration de l'Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM). Il réalise chaque année des missions d'expert en appui à la conception, la formulation, la gestion, le suivi et l'évaluation de politiques, programmes et projets de développement agricole et rural, dans diverses régions du « Sud » : Asie du Sud-Est, Amérique latine, Afrique subsaharienne.

INTRODUCTION

René Dumont ne s'était pas vraiment trompé lorsqu'en 1962, au lendemain des indépendances, il annonçait que l'Afrique noire était « mal partie »¹. Force est de constater, en effet, qu'après quatre décennies de mal-développement, l'Afrique subsaharienne semble toujours condamnée à la stagnation économique, voire à la récession. Cette région du monde est encore aujourd'hui celle où il existe proportionnellement le plus grand nombre de pauvres et de personnes sous-alimentées : 46 % de la population y gagnerait moins de deux dollars par jour et ne disposerait toujours pas d'une ration suffisante pour couvrir ses besoins en calories alimentaires : 2 200 calories par jour et par personne en moyenne². Les populations africaines sont ainsi fréquemment soumises à de graves périodes de déficit céréalier, au cours desquelles les gouvernements sont contraints, pour éviter les disettes, de faire appel à l'aide alimentaire internationale. Mais les pays excédentaires en céréales tendent à réduire celle-ci et préfèrent vendre leurs grains sur les marchés les plus solvables lorsque leurs prix s'élèvent sur le marché mondial.

6 *Agricultures africaines et marché mondial*

Ce fait dramatique est le reflet direct du décalage entre les accroissements de production et de population observés dans la plupart des pays d'Afrique. L'augmentation des productions nourricières ne parvient plus à suivre la croissance démographique et les disponibilités alimentaires par habitant ne suffisent plus à satisfaire les besoins caloriques considérés comme « normaux », malgré des importations croissantes de céréales et autres produits vivriers (riz, farine de blé, sucre, etc.). A l'exception de quelques régions littorales ou d'altitude (plaine côtière du sud-est nigérian, hauts plateaux de l'ouest camerounais, région des grands lacs, etc.) dans lesquelles la densité de population dépasse les 100 habitants au kilomètre carré, l'Afrique sub-saharienne paraît pourtant encore peu densément peuplée. Mais bien que la fécondité commence à diminuer dans quelques pays d'Afrique australe et orientale, l'accroissement démographique au sud du Sahara reste encore très rapide, de l'ordre de 2,7 % par an, ce qui veut dire un doublement de la population d'ici 2050³.

Les productions destinées à l'exportation (café, cacao, caoutchouc, huile de palme, arachide, coton, etc.) ne permettent pas vraiment aux pays africains de se procurer les devises qui leur seraient nécessaires pour acheter les produits vivriers dont ont besoin leurs populations rurales et urbaines sans cesse croissantes. Le déficit de la balance commerciale des pays africains reste encore très marqué et la dévaluation du Franc CFA de janvier 1994 n'a pas vraiment permis à ces derniers d'en diminuer l'importance. Leur dépendance à l'égard des aides alimentaires en provenance

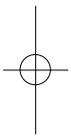
Agricultures africaines et marché mondial

7

des grandes puissances céréalières (Europe de l'Ouest, Etats-Unis d'Amérique, etc.) est donc de plus en plus structurelle, ce qui témoigne de la faible productivité des agriculteurs dans ces pays, où la population active agricole représente encore plus des deux tiers de la population active totale.

Le fait est que prédomine aujourd'hui en Afrique une crise agraire et rurale d'une extrême gravité dont les conséquences se manifestent sous de nombreux aspects : faiblesse des niveaux de vie, malnutrition, décapitalisation des exploitations, moindre production de biomasse, érosion croissante des sols, exode rural et migrations massives vers l'étranger, tensions sociales aiguës, risques croissants de guerres civiles, etc. La faible croissance de l'agriculture et de l'économie dans les pays de l'Afrique sub-saharienne n'y permet toujours pas l'établissement de services d'éducation et de santé à la hauteur des besoins ; et du fait de l'extension phénoménale du SIDA, l'espérance de vie commence même à décroître dans de nombreuses régions. Ce sont malheureusement la réapparition des disettes et des famines, l'expansion ou la recrudescence des maladies (SIDA, paludisme, etc.) et la multiplication des guerres civiles, qui semblent désormais limiter l'ascension fulgurante de la population, au Rwanda et au Burundi, au Liberia et au Sierra Leone, au Tchad et au Soudan, ainsi que dans les deux républiques du Congo.

Nombreux sont désormais les jeunes adultes qui essaient de fuir la misère de leurs régions d'origine et de migrer vers l'Europe ou les dernières zones forestières encore libres d'accès.



LA FAIBLE COMPÉTITIVITÉ DES AGRICULTURES AFRICAINES

Les médiocres performances de l'agriculture africaine ne proviennent pas d'une cause unique mais résultent plutôt d'un ensemble de conditions particulièrement défavorables, d'ordre écologique (pauvreté des sols, irrégularité et insuffisance des pluies, destructions occasionnées par les criquets, etc.) et de natures économiques et sociales : concurrence des céréales importées, faiblesse de l'outillage, inadaptation des infrastructures, conflits pour l'accès aux ressources naturelles, etc.

Des conditions écologiques souvent contraignantes

Il nous faut tout d'abord reconnaître que, sauf exception, les pays de l'Afrique sub-saharienne ne bénéficient pas de « conditions naturelles » particulièrement favorables au développement agricole.

Des confins du Sahara aux premières forêts tropicales sèches, les régions sahéliennes et soudaniennes sont réputées pour la rigueur de leur climat. Les

10 *Agricultures africaines et marché mondial*

températures y sont élevées et les précipitations très faibles. L'unique saison des pluies ne dure généralement pas plus de 3 à 5 mois, avec des précipitations moyennes annuelles qui ne s'élèvent que de 400 à 1 000 mm du nord au sud. Les steppes à épineux et savanes arborées prédominent dans les régions sahéliennes et servent principalement de terres de parcours pour les troupeaux conduits par les éleveurs nomades et transhumants. Les déplacements pendulaires nord-sud restent en effet le moyen par le biais duquel les éleveurs de gros et petits ruminants (bovins, camélidés, caprins et ovins) parviennent tant bien que mal à abreuver et nourrir leurs animaux, en mettant à profit les décalages qui interviennent entre les périodes de disponibilités fourragères dans les divers espaces pâturables. Les faibles précipitations et leur caractère aléatoire sont aussi la contrainte majeure pour les agriculteurs sédentaires de ces régions sahélo-soudaniennes ; ils ne peuvent guère, en effet, prévoir avec certitude à quelles dates il conviendrait de semer leurs céréales (mil, sorgho, maïs, etc.) et leurs légumes secs (haricot, pois de terre, etc.), pour que celles-ci puissent achever correctement leurs cycles végétatifs et reproductifs avant l'établissement de la saison sèche. Seules les plaines d'épandage de crues et les terrasses alluvionnaires situées aux abords immédiats des grands fleuves présentent des terrains relativement fertiles, mais ceux-ci sont de superficie limitée. Les sols développés sur les plateaux gréseux ou les sables d'origine éolienne sont, quant à eux, très acides, pauvres en matières organiques et carencés en élé-

Agricultures africaines et marché mondial 11

ments minéraux. De telles conditions agro-écologiques prévalent aussi dans les régions semi-arides de l'Afrique australe, en Namibie, au Botswana et dans les zones de basse altitude en Afrique du Sud et au Zimbabwe.

De l'Océan Atlantique au fossé occidental de l'Afrique de l'Est, en bordure du Golfe de Guinée et au cœur de l'Afrique centrale, l'Afrique intertropicale humide est, quant à elle, recouverte par de grands massifs forestiers, en bordure desquels s'étendent de vastes étendues de savanes et, plus rarement, des prairies. Mais l'abondance de la végétation et la rapidité avec laquelle peuvent croître certaines plantes cultivées ne doivent surtout pas faire illusion. Sachant que les éléments minéraux utiles à la croissance et au développement des plantes cultivées sont fixés pour l'essentiel dans la biomasse végétale, et compte tenu du fait que la minéralisation de l'humus se trouve accélérée dès que les terrains défrichés sont exposés au soleil et à la chaleur, les formes d'agriculture qui ne permettent pas la reconstitution rapide d'une importante couverture végétale ne peuvent guère se révéler reproductibles à long terme. Dans ces régions de forte pluviosité, les sols ferrallitiques se caractérisent généralement par leur grande profondeur ; mais une fois découverts et soumis à un lessivage intense par les eaux de pluie, ces sols ne sont pas à même de conserver leur fertilité initiale.

Ce sont les quelques montagnes et plateaux volcaniques qui offrent les conditions les plus favorables à l'agriculture. Les sols dérivés des roches volca-

12 *Agricultures africaines et marché mondial*

niques présentent en effet une richesse minérale fréquemment supérieure à ceux développés sur les granites, gneiss et grès des plateaux érodés et cuvettes de plus faible altitude. Du fait des températures relativement tempérées, la vitesse de minéralisation de l'humus est moindre dans ces régions montagneuses que dans les plaines situées en contrebas. La couche humifère des sols y est donc plus importante. Du fait de la fraîcheur du climat, ces régions sont aussi moins exposées aux risques du paludisme et de la maladie du sommeil. Si on ajoute à cela le fait que les montagnes reculées de l'Afrique australe, le plateau Abyssinien et la région des grands lacs, ont été des zones de refuge pour de nombreuses populations, il n'est guère surprenant d'y constater aujourd'hui les plus fortes densités démographiques de l'Afrique.

L'agriculture pré-coloniale

Avant la colonisation européenne, les agriculteurs de l'Afrique sahélo-soudanienne cultivaient des céréales, légumineuses, tubercules et racines diverses (millets, sorgho, haricot-niébé⁴, pois de terre⁵, igname, manioc, etc.), pour leur propre autoconsommation alimentaire et pour d'éventuels échanges contre du lait et de la viande avec des éleveurs nomades et transhumants dont les troupeaux revenaient tous les ans, en saison sèche, à proximité de leurs villages. Ils pratiquaient encore diverses formes d'agriculture sur abattis-brûlis au sein desquelles les

parcelles défrichées n'étaient à chaque fois cultivées que pendant un nombre réduit d'années (deux à trois seulement), en alternance avec des phases de recrû arbustif ou forestier beaucoup plus longues (friches de 5 à plus de 15 ans). Une espèce de riz africain (*Oryza glaberrima*) pouvait être déjà cependant cultivée tous les ans dans les bas fonds inondables et sur les plaines d'épandage de crue, sans période de jachère aucune, grâce aux alluvions apportées par les eaux. L'outillage des agriculteurs était exclusivement manuel ; et il en est d'ailleurs encore ainsi de nos jours dans les régions les plus isolées et chez les exploitants les plus pauvres. Avec de tels outils, le désherbage se trouvait être une des tâches les plus contraignantes, avec pour conséquence de limiter les surfaces maximales cultivées annuellement par actif à moins d'un hectare, et parfois même seulement d'un demi-hectare.

La lente avancée des populations bantoues en direction des forêts équatoriales a commencé il y a plus de quatre millénaires, lors du dessèchement progressif du Sahara et des régions situées plus au sud. Ces populations qui pratiquaient déjà l'agriculture d'abattis-brûlis et l'élevage de ruminants s'établirent de préférence dans les régions où les conditions leur paraissaient les plus favorables à ces activités. Ils colonisèrent ainsi plus précocement les zones d'altitude de la région des grands lacs où il leur fut possible d'y élever des bovins et d'y cultiver du sorgho, de l'éleusine⁶, de l'igname et un haricot de type *Vigna*⁷. Après quoi leurs migrations se sont poursuivies en direction de l'Afrique australe, de façon à contourner les

14 *Agricultures africaines et marché mondial*

forêts les plus denses où sévissait la trypanosomiase. La protection, puis la culture en leur sein, des ignames⁸, des kolatiers⁹ et des palmiers à huile¹⁰, n'y auraient donc commencé que plus tardivement. L'introduction de plantes américaines (maïs, manioc, patate douce¹¹, chou caraïbe¹², arachide, haricot du genre *phaseolus*, etc.) fut le fait des Portugais, après la « découverte » du nouveau monde. Leur mise en culture s'est étendue progressivement, en commençant par les zones les plus faciles d'accès, en bordure des grands fleuves. La culture du manioc prit une grande importance dans les régions très arrosées aux sols les moins fertiles

Quelques populations continuèrent de vivre exclusivement de la chasse, de la pêche et de la cueillette. Tel était le cas des Pygmées dont l'économie était fondée sur l'exploitation directe des ressources forestières, sans aucune artificialisation du milieu, dans les régions chaudes et humides de l'Afrique équatoriale. Leurs déplacements sous la forêt étaient synchronisés avec les migrations saisonnières des animaux sauvages et le développement des diverses catégories de plantes comestibles. De même en était-il des Bochimans dans les régions de savane les plus giboyeuses de l'Afrique australe.

A la veille d'être colonisée par les conquérants européens, l'Afrique sub-saharienne faisait donc l'objet d'un peuplement discontinu avec des zones de relativement forte densité démographique séparées par de vastes étendues peu habitées. Ces disparités reflétaient pour une part l'hétérogénéité du milieu écologique, avec de plus fortes densités dans

Agricultures africaines et marché mondial

15

les zones où les potentialités agricoles étaient les plus élevées, mais résultaient aussi très largement de l'importance des ponctions démographiques réalisées lors de l'odieux commerce triangulaire. La traite des esclaves avait provoqué en effet une véritable hémorragie démographique, pas seulement du fait du grand nombre d'esclaves exportés depuis les rives du Bénin, du Congo, de l'Angola et du Sénégal (entre 10 et 20 millions d'individus, au total, entre les seizième et dix-neuvième siècles), mais aussi par suite des massacres et destructions auxquels cette « chasse aux esclaves » a donné lieu.

L'abolition de l'esclavage, à la fin du dix-huitième siècle, ne mit pas tout de suite fin à l'hécatombe. Bien au contraire, la colonisation et les travaux imposés aux populations africaines par les autorités coloniales occasionnèrent aussi des pertes humaines considérables. La construction des premières voies de chemin de fer s'est notamment révélée très meurtrière. Fuyant les réquisitions de main-d'œuvre pour le portage, de nombreuses familles abandonnèrent leurs villages et leurs champs cultivés pour se réfugier au cœur des forêts où elles moururent de faim.

L'héritage de la colonisation

On sait que la colonisation agricole des territoires de l'Afrique australe et orientale par les immigrants européens ne s'est pas faite sans conflits avec les populations autochtones qui refusaient généralement de travailler pour le compte de ces

16 *Agricultures africaines et marché mondial*

derniers et disposaient encore de vastes étendues où se réfugier. Les colons se sont alors très vite efforcé de créer les conditions juridiques nécessaires pour que les populations noires soient massivement privées de leurs terres et reléguées dans de lointaines « réserves » et autres bantoustans, sur des sols de moins bonne qualité, avec le souci de pouvoir ainsi bénéficier d'une main-d'œuvre bon marché en leur sein.

Très difficile fut la constitution de grandes exploitations à salariés dans les autres régions de l'Afrique sub-saharienne à faible densité démographique, du fait des difficultés à prolétarianiser une main-d'œuvre paysanne à qui les terres et autres ressources naturelles n'ont pas pu être totalement confisquées. Il s'avérait en effet impossible de disposer d'ouvriers en abondance dans ces régions de faible densité démographique où les populations dispersées pouvaient encore avoir librement accès à la terre et aux ressources forestières. Les autorités coloniales tentèrent d'imposer des formes diverses de travail forcé pour la réalisation des voies de chemin de fer et le développement des productions agricoles exportables dont leurs métropoles avaient le plus besoin, et dont toutes n'étaient pas d'origine africaine : le café, le cacao, le caoutchouc, le coton, l'arachide, l'huile de palme, etc. Mais sans grand succès. C'est en obligeant les paysans à payer un impôt monétaire, avec la complicité de notables locaux, que les gouverneurs réussirent finalement à intégrer les paysans dans l'économie de marché et les contraindre à fournir des marchandises aux pays colonisateurs. C'est en

Agricultures africaines et marché mondial 17

effet la vente de produits destinés à l'exportation qui leur permirent de gagner l'argent nécessaire au paiement de l'impôt de capitation¹³.

En échange de biens de consommation manufacturés, les grandes compagnies de « traite » (Société commerciale de l'Ouest Africain, Compagnie française d'Afrique Occidentale, etc.) entreprirent d'abord de drainer les produits dont la cueillette ou la production ne requérait pas de trop grandes immobilisations de capital fixe : arachides, fibres de coton, huile de palme et de palmiste, caoutchouc, ivoire, bois précieux, etc. La collecte primaire des produits était alors confiée à des commerçants d'origine syro-libanaise ou indopakistanaise, à qui les grandes compagnies européennes avançaient le capital commercial qui leur était nécessaire. L'ouverture de pistes et de voies de chemin de fer pour le « commerce de traite » facilita ensuite la colonisation agricole de zones encore peu peuplées, les agriculteurs nouvellement arrivés espérant pouvoir ainsi écouler leurs productions sans problème majeur.

L'essor précoce de la production cacaoyère en Côte d'Or¹⁴ a été facilité par l'instauration d'un office de commercialisation dont la fonction première était d'assurer une relative stabilité des prix payés aux producteurs. Ce *cocoa marketing board* mit en place un système de crédit pour aider les paysans à acheter les outillages et les intrants dont ils avaient besoin. Les exportations de fèves à destination de la Grande-Bretagne débutèrent en 1881 et la colonie en devint rapidement le premier exportateur mondial. L'administration coloniale française s'efforça à

18 *Agricultures africaines et marché mondial*

son tour d'encourager l'établissement de plantations de cacaoyers en Côte-d'Ivoire et au Cameroun. L'extension des plantations caféières et cacaoyères y fut d'autant plus aisée que l'abolition du travail forcé rendait possible l'emploi de main-d'œuvre salariée en provenance des contrées situées plus au nord.

Dans leurs colonies du Congo et du Rwanda-Urundi, les autorités belges essayèrent de promouvoir la culture du cotonnier et de l'arachide, au sein de lotissements spécialement aménagés à cet effet, auxquels on a donné abusivement le nom de « paysannats ». Les paysans concernés se virent attribuer des exploitations en lanières, disposées les unes à côté des autres, perpendiculairement aux pistes d'accès, sur lesquelles ils furent tous contraints de pratiquer des rotations faisant alterner cultures vivrières, cotonniers et arachides, avec des friches arbustives et arborées de dix-sept ans environ. Cet agencement géométrique des parcelles et des cultures était sensé « mettre de l'ordre » dans la disposition des champs périodiquement soumis à l'agriculture sur abattis-brûlis et quiconque ne remplissait pas les prescriptions du plan encourait une peine de prison. Elles ne pouvaient néanmoins pas être strictement respectées par les agriculteurs dont la disponibilité en force de travail variait considérablement d'une famille à l'autre. Cet autoritarisme était révélateur du mépris manifesté par la plupart des ingénieurs agronomes de l'époque à l'égard des populations auprès desquelles il leur fallait relayer l'administration coloniale.

Peu après la conférence de Brazzaville, en 1944, le gouvernement français institua un « Fonds d'Inves-

tissement pour le Développement Economique et Social » (FIDES) à destination de ses colonies africaines. Ce dernier a surtout financé la construction de bâtiments destinés à la santé et à l'éducation (Hôpitaux, dispensaires, lycées et collèges) mais aussi l'installation d'infrastructures économiques pour le transport, le stockage et la commercialisation des productions agricoles. Des instituts de recherche agronomique spécialisés par grands types de cultures ont été établis afin de sélectionner les cultivars les plus appropriés aux conditions écologiques des diverses colonies et de perfectionner les processus de transformation industrielle (égrenage et filature, pressage de l'huile, dépulpage des cerises de café, fermentation des fèves de cacao, conservation des fruits, etc.). En opposition parfois ouverte avec les commerçants privés, l'administration coloniale établit des « Sociétés Indigènes de Prévoyance » (S.I.P.) dont la fonction première était d'assurer la collecte primaire des produits de l'agriculture et dont le rôle a été bien vite élargi au crédit rural, à l'approvisionnement en intrants, et à la vulgarisation des nouvelles techniques. Cette emprise de l'Etat en amont et en aval des principales filières de production agricole n'a guère pris fin avec l'accession des pays colonisés à l'indépendance politique. Les S.I.P. furent en effet purement et simplement rebaptisées « Sociétés Africaines de Prévoyance » (S.A.P.), avant de céder la place à de prétendus « groupements pré-coopératifs », eux-mêmes encadrés par diverses « sociétés publiques de développement rural ».

20 *Agricultures africaines et marché mondial*L'agriculture agro-exportatrice
sous la tutelle des Etats

Force est de reconnaître que les indépendances politiques n'ont pas vraiment mis fin aux mécanismes destinés à contraindre ou inciter les paysans à produire toujours davantage pour l'exportation. Malgré les déclarations officielles qui faisaient théoriquement de la sécurité alimentaire une des priorités gouvernementales, les productions vivrières ont presque toujours été reléguées au second plan et n'ont jamais vraiment bénéficié de politiques publiques favorables à leur développement. Les efforts déployés en direction des paysanneries visaient surtout au développement des cultures d'exportation (café, cacao, caoutchouc, thé, huile de palme, etc.) pourvoyeuses de devises, de façon à pouvoir importer les équipements nécessaires à l'industrialisation et les biens manufacturés dont les classes aisées étaient friandes. Dans le cadre des « accords de Lomé »¹⁵, les pays de la Communauté Economique Européenne (CEE) ont accordé à leurs anciennes colonies un régime préférentiel pour ces types de produits. Le système « Stabex » instauré en 1975 a permis à ces dernières de stabiliser plus ou moins les recettes engendrées par leurs exportations de produits agricoles vers l'Europe communautaire.

Les jeunes Etats s'efforcèrent d'engranger des ressources financières en prélevant des taxes à l'exportation et des droits de douane à l'import. Mais ces

Agricultures africaines et marché mondial 21

ressources fiscales et les aides étrangères ont été pour une large part détournées au profit exclusif des classes dirigeantes et de leurs clientèles, avec pour effet de limiter les fonds consacrés aux investissements et à l'accroissement de productivité. Nombreuses ont été aussi les sommes englouties dans des projets somptuaires ou sur-dimensionnés, aussi bien dans l'agriculture que dans le secteur industriel. Du fait de ces dépenses inappropriées et du déficit qui en a résulté sur leurs balances des paiements courants, les élites africaines ont dû avoir très largement recours à des emprunts extérieurs. Tant et si bien que les pays africains sont presque tous aujourd'hui fortement endettés et soumis à des « plans d'ajustement structurel », directement inspirés des « conseils » prodigués par la Banque Mondiale.

Ces plans ne visent pas seulement au « désengagement » progressif des Etats, jugés rentiers et prédateurs ; ils incitent aussi les pouvoirs publics à promouvoir une ouverture sans cesse croissante des économies au marché international, afin d'accentuer la spécialisation des économies selon les « avantages comparatifs » dont disposerait chacun des pays. La dépendance des économies à l'égard de l'exportation d'un nombre limité de productions agricoles (arachide, coton, café, cacao, caoutchouc, huile de palme, etc.) reste donc encore très accentuée dans presque tous les pays africains. Les produits intérieurs bruts ne cessent alors de varier en fonction des fluctuations de leurs cours sur le marché mondial. Mais plus grave encore, les productions africaines sont de plus en plus concurrencées par celles

22 *Agricultures africaines et marché mondial*

en provenance des Etats-Unis d'Amérique (coton, arachide) ou de pays du « Sud » dans lesquels les investissements destinés à accroître la productivité ont été beaucoup plus massifs : cafés brésilien et vietnamien, cacao d'Indonésie, caoutchouc thaïlandais, huile de palme malaysienne, etc. Et faute d'avoir suffisamment développé leur agriculture vivrière, la plupart des nations africaines doivent désormais dédier une part croissante de leurs recettes d'exportation à l'importation de denrées alimentaires. Déduction faite du service de la dette, le Rwanda, l'Ouganda et la République Démocratique du Congo, consacrent dorénavant plus du tiers des devises gagnées à l'exportation à l'achat d'aliments sur le marché mondial¹⁶.

Soucieux de briser le monopole commercial des anciennes maisons d'import-export héritées de l'époque coloniale et d'assurer un contrôle rigoureux sur l'exportation des produits agricoles tropicaux, les jeunes Etats de l'Afrique francophone établirent des offices publics de commercialisation¹⁷ et des « caisses de stabilisation » à qui les producteurs ou les commerçants intermédiaires étaient contraints de vendre leurs marchandises à des prix théoriquement fixés au préalable. Cette prolifération des organismes publics fut à l'origine de l'émergence ou du renforcement d'une bourgeoisie bureaucratique pléthorique et souvent corrompue. Les « prix garantis » par l'Etat étaient fixés à des niveaux bien inférieurs aux prix FOB, ne permettant généralement pas aux agriculteurs de dégager l'épargne qui leur aurait été nécessaire pour équiper

Agricultures africaines et marché mondial 23

davantage leurs exploitations. Les taxes à l'exportation ont servi avant tout à financer des investissements dans d'autres secteurs d'activité et à maintenir le train de vie de la nouvelle bourgeoisie. Les « caisses de stabilisation » ont donc fonctionné en fait comme des organismes de prélèvement, aux dépens des revenus paysans.

Nombrœux furent les gouvernements qui optèrent pour la création d'un secteur agricole étatique plutôt que pour des mesures de soutien à l'agriculture paysanne. Ainsi a-t-on vu la multiplication de plantations et fermes d'Etat intégrées à de grands complexes agro-industriels publics. Si le gouvernement congolais est parve nu tant bien que mal à créer de grandes plantations de palmiers à huile sur des terres encore à peu près inoccupées de la Cuvette et de la Sangha, avec de gros problèmes de pénurie de main-d'œuvre, les palmeraies mises en place dans le sud du Bénin l'ont malheureusement été le plus souvent aux dépens de palmeraies paysannes préexistantes, dans des régions déjà très densément peuplées. Les interventions de l'Etat visèrent délibérément à remplacer la multitude de petites et vieilles palmeraies, dont on pouvait traditionnellement extraire de multiples produits (huiles, « vin de palme », bois, fibres, larves, etc.) et dans lesquelles les paysans parvenaient à cultiver aussi une grande gamme de plantes vivrières, par des plantations très denses de palmiers sélectionnés pour leur petite taille et pour leur entrée rapide en production, mais sous l'ombrage desquels il n'était plus possible d'entretenir d'autres cultures. On obligea les producteurs

24 *Agricultures africaines et marché mondial*

à livrer la totalité des noix et des amandes aux huileries industrielles, avec pour conséquence de mettre fin aux filières de transformation artisanale, alors même que les consommateurs préféreraient bien souvent l'huile produite au sein de ces dernières, considérée comme plus savoureuse que les huiles exagérément raffinées.

Les pouvoirs publics ne sont pas intervenus de façon exagérée et inopportune que dans les seuls pays qui se référaient explicitement au « socialisme ». L'idée selon laquelle l'Etat devait jouer un rôle dirigeant auprès des agriculteurs était aussi très largement partagée par les bourgeoisies des pays qui affichaient théoriquement des options « libérales ». Tout comme au sud du Bénin, les paysans des régions méridionales du Togo durent accepter l'abattage de leurs palmeraies « traditionnelles » et leur remplacement par des palmeraies de haute densité, contrôlées par des sociétés d'Etat, au sein desquelles il ne leur était plus possible de cultiver des plantes vivrières. Les gouvernements du Gabon, du Nigeria, du Cameroun et de Côte-d'Ivoire ont concédé quant à eux des surfaces de terrains théoriquement « publics » et inoccupés, moyennant des baux emphytéotiques, à des sociétés d'économie mixte ou à des compagnies privées, pour l'établissement de grandes plantations agro-exportatrices. Maintes paysanneries se virent alors confisquer, par voie de fait, des terres dont leurs clans ou lignages se considéraient jusqu'alors les propriétaires éminents.

Les grands aménagements hydro-agricoles

Au nom de la sécurité alimentaire, les pouvoirs publics n'ont pas toujours limité leurs interventions aux seules activités agro-exportatrices et ont aussi parfois promu ou encouragé la production de riz dont les populations urbaines en pleine croissance sont devenues de grandes consommatrices. L'irrigation fut alors bien souvent une priorité des gouvernements et bailleurs de fonds internationaux. Mais l'eau disponible pour ce faire est surtout concentrée au passage des fleuves Sénégal, Niger, Chari, Nil, et Zambèze, dont les sources sont elles-mêmes situées dans les régions les plus arrosées de l'Afrique inter-tropicale humide. C'est pourquoi les efforts destinés à l'irrigation ont été concentrés aux abords de ces grands fleuves.

Le gouvernement du Mali voulut notamment étendre et mettre à profit les aménagements effectués par l'Office du Niger à l'époque coloniale. Les paysans à qui l'Etat confia l'usufruit de parcelles irrigables devaient théoriquement respecter les normes techniques que l'Office leur dictait, à charge pour ce dernier de leur fournir les intrants et matériels agricoles à crédit, d'entretenir le réseau d'irrigation et d'acheter le paddy au prix fixé par l'Etat. L'idée était de contraindre les paysans à mettre en œuvre des systèmes de culture intensifs en travail et en intrants. Mais la surface concédée à chaque famille était relativement importante (de

26 *Agricultures africaines et marché mondial*

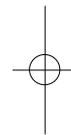
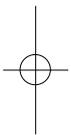
l'ordre de 5 à 6 hectares), eu égard à la force de travail familiale et aux outils manuels dont disposaient les agriculteurs ; et ces derniers en restèrent pendant longtemps à des pratiques extensives, sans recourir à la technique du repiquage.

Un accord signé en 1972 par les gouvernements du Sénégal, de Mauritanie et du Mali, a permis de réaliser de gros aménagements dans la vallée du Fleuve Sénégal. Cet accord aboutit à la construction, dans les années 1980, de deux grands barrages, à Manantali en amont et à Diama en aval, destinés à empêcher la remontée des eaux salées dans le delta et à réguler le niveau des eaux sur toute la distance séparant les deux constructions. La réalisation ultérieure de stations de pompage et de canaux adducteurs devait ensuite permettre l'irrigation d'environ 500 000 hectares de rizières aménagées sur les anciennes plaines d'épandage de crues des moyenne et basse vallées. Mais faute de pouvoir trouver les fonds nécessaires, les Etats durent bien vite revoir leurs ambitions à la baisse et moins de 100 000 hectares peuvent être réellement irrigués aujourd'hui, avec des coûts récurrents souvent énormes pour le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement des matériels et des infrastructures. Les « sociétés de développement » mises en place pour « encadrer les paysans » et organiser la distribution de l'eau sur les deux rives du fleuve¹⁸ n'ont pas fait montre de plus d'efficacité que l'Office du Niger au Mali. Retards dans la distribution des intrants, réparations tardives des matériels de pompage, pénuries de gas-oil, paiement différé des produits agricoles commercialisés

Agricultures africaines et marché mondial 27

et querelles au sujet des « tours d'eau » ont été légions, rendant l'intensification rizicole particulièrement difficile et hasardeuse.

Des observations similaires ont pu être effectuées dans les périmètres irrigués du Niger, du Burkina Faso et du Soudan. Les systèmes rizicoles intensifs en travail et en intrants peuvent y donner des rendements à l'hectare relativement élevés, pourvu que l'irrigation et l'emploi des engrais chimiques soient bien maîtrisés par les agriculteurs, mais leur rentabilité n'y est pas vraiment assurée dans ces pays enclavés où le prix des intrants pondéreux sur le marché intérieur est particulièrement élevé, du fait des coûts de transport. En l'absence d'un entretien régulier des infrastructures, les services de génie rural doivent faire maintes fois appel à la coopération internationale pour mettre en œuvre des projets spécifiquement destinés à leur réhabilitation. Faciles à planifier et rapides à financer, ces projets retiennent aisément l'attention des bailleurs de fonds et s'accompagnèrent de contrats d'exécution plutôt profitables pour les entreprises auxquelles furent confiés les travaux. Le fait est que les périmètres irrigués sont devenus surtout l'un des moyens privilégiés pour drainer l'aide étrangère.



**POUR UN « COMMERCE ÉQUITABLE » :
PROTÉGER
LES AGRICULTURES VIVRIÈRES DU SUD
REFORMER
LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE**

Le droit des paysanneries africaines
à des mesures de protection tarifaires

Suite aux multiples prélèvements qui leur ont été imposés par les puissances coloniales et les bourgeoisies administratives et commerçantes des jeunes Etats indépendants, les paysanneries de l'Afrique sub-saharienne n'ont guère été souvent en mesure de percevoir des revenus suffisants pour assurer à la fois les besoins de consommation de leurs familles en produits de première nécessité et l'épargne qui leur aurait été nécessaire pour investir dans de nouveaux équipements agricoles et accroître ainsi leur productivité du travail au sein de leurs unités de production. C'est la raison pour laquelle l'immense majorité des paysans ne dispose encore aujourd'hui que d'outils manuels : houes, machettes, bâtons fousseurs, couteaux, faucilles, pilons à mains, etc. Le

30 *Agricultures africaines et marché mondial*

problème est qu'avec un tel outillage, les agriculteurs ne peuvent guère aujourd'hui prétendre devenir compétitifs sur le marché mondial des produits agro-alimentaires et ne parviennent déjà plus à faire face aux importations de grains en provenance de l'Union européenne, des Etats-Unis, du Canada, de l'Argentine et du Brésil.

Soumis désormais aux plans de stabilisation économique et aux programmes d'ajustement structurel conçus par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, les Etats dont les gouvernements ont dû négocier un rééchelonnement de leurs dettes extérieures avec ces bailleurs de fonds ont accepté de mettre en œuvre les mesures macro-économiques qui leur étaient alors imposées en échange, parmi lesquelles l'ouverture des économies au marché international figurait en bonne place. Tant et si bien que dans le cadre des négociations en cours au sein de l'Organisation du commerce (OMC), nombreux sont les pays africains qui paraissent disposés à ne plus faire valoir leurs droits à protéger les agricultures nationales par des mesures tarifaires (droits de douanes à l'entrée des produits importés).

Telle que recommandée par l'OMC et les institutions de Bretton Woods, cette « libéralisation » des échanges internationaux viserait théoriquement à éliminer toutes les formes de protection aux frontières et à supprimer les taxes ou subventions qui pourraient aboutir à des distorsions de prix sur les marchés nationaux de produits agricoles. Chacun des pays en concurrence serait ainsi amené à spécialiser son agriculture en fonction de ses propres « avan-

Agricultures africaines et marché mondial 31

tages comparatifs ». Mais à y regarder de plus près, la question n'est cependant pas aussi simple que ce qu'en disent les partisans du « libre » échange. Les conséquences d'une telle ouverture aux échanges internationaux de produits agro-alimentaires se sont même avérées catastrophiques pour la sécurité alimentaire et le développement économique de la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne, déjà déficitaires en ces produits. Cela tient au fait que la productivité du travail agricole est plus de 200 fois inférieure dans les exploitations paysannes des pays africains qu'au sein des entreprises hautement motorisées du « Nord » et des grands latifundiums d'Amérique du Sud.

Prenons l'exemple d'un paysan pauvre qui repique son riz à la main, en Casamance, dans le sud du Sénégal : celui-ci ne peut guère repiquer annuellement plus d'un demi-hectare ; et sans fertilisation aucune, son rendement net moyen en paddy ne parvient pas à dépasser la tonne à l'hectare ; soit un produit net maximum de 500 kg par actif et par an. Avec ses tracteurs, ses semoirs de grande largeur et sa moissonneuse-batteuse automotrice, son concurrent de Camargue ou de Louisiane parvient quant à lui à implanter plus d'une centaine d'hectares par an ; avec ses engrais chimiques et ses produits phytosanitaires, il peut facilement obtenir des rendements supérieurs à 5 tonnes à l'hectare ; soit un produit brut d'au moins 500 tonnes par actif et par an. Même en considérant que les 4/5 de cette production représentent un coût en intrants chimiques et en dépréciation de matériels, la valeur ajoutée annuelle par actif n'en

32 *Agricultures africaines et marché mondial*

équivalent pas moins à 100 tonnes de paddy, soit une productivité nette 200 fois supérieure à celle du paysan casamançais. Sur le marché de Dakar, les riz de Casamance côtoient les riz thaïlandais, européens et nord-américains. Pour pouvoir vendre leur riz aux mêmes prix que leurs concurrents, les paysans sénégalais sont donc obligés d'accepter une rémunération de leur travail 200 fois inférieure à celle des exploitants du « Nord ». Comment pourraient-ils, dans ces conditions, dégager des revenus suffisants pour équiper davantage leurs exploitations et devenir un jour compétitif ?

**Productivités du travail comparée :
Casamance (Sénégal) et Camargue (France)**

	Casamance	Camargue
Surface/actif/an	0,5 hectare	100 hectares
Rendement à l'hectare	1,1 tonne	5 tonnes / hectare
Produit brut/actif/an	550 kg de paddy	500 tonnes de paddy
Valeurs perdues	Semences : 50 kg pour 0,5 ha	4/5
Valeur ajoutée/actif/an	500 kg de paddy/ actif/an	100 tonnes/ actif/an

Le drame est que de tels écarts de productivité existent aussi avec l'arachide, le mil, le sorgho, le coton, etc. Chacun d'entre nous sait, par exemple, que sur les rayons d'un quelconque supermarché, en

France comme à Dakar, un litre d'huile d'arachide se vend à peu près au même prix que le litre d'huile de tournesol situé à ses côtés. Mais a-t-on alors vraiment conscience qu'il y a 200 fois plus de travail agricole dans le premier que dans le second ? Le résultat est que lorsque nous nous échangeons de l'huile d'arachide et de tournesol au même prix sur le marché international, les Sénégalais offrent 200 fois plus de travail qu'il ne leur en est donné en contrepartie. Peut-on alors qualifier de « libre » un échange entre producteurs travaillant dans des conditions de productivité aussi disparates, avec des quantités de travail échangées aussi inégales ? De quels avantages comparatifs peuvent alors disposer les Sénégalais ? Il ne leur en reste en fait aucun dans le domaine agricole. Le plus « rentable » est d'aller travailler ailleurs et nombreux sont en fait les paysans qui tentent de migrer vers Dakar ou les quelques grandes villes. Mais sans pour autant trouver toujours les emplois et les revenus qui leur permettraient d'assurer le bien-être de leurs familles. Ainsi ne reste-il plus au Sénégal qu'à spécialiser son économie dans la production et l'exportation de force de travail humaine vers les marchés clandestins de main-d'œuvre !

Le fait pour de nombreuses régions intertropicales humides de l'Afrique de spécialiser leurs économies dans l'exportation de café, cacao, poivre ou bananes, produits pour lesquels il n'existe pourtant pas de concurrents 200 fois plus productifs dans les pays du Nord, ne semble pas non plus pouvoir être la solution. Les paysans africains ne rentrent en effet en

34 *Agricultures africaines et marché mondial*

compétition avec ceux des pays d'Asie et d'Amérique latine qui, soumis à la même concurrence des produits vivriers en provenance des grandes exploitations du Nord, ont aussi spécialisé leurs systèmes de production vers ces mêmes produits. Tant et si bien qu'en concurrence les uns avec les autres, tous les pays du Tiers-Monde finissent par en livrer des quantités excédentaires et contribuent à provoquer la chute de leurs prix sur le marché international. Cette chute des prix n'est enrayée que lorsque les agriculteurs du Sud renoncent à fournir de tels produits tropicaux ; et cela n'intervient que lorsque leurs exportations deviennent moins rémunératrices que les cultures vivrières destinées aux marchés intérieurs. En définitive, la rémunération des producteurs africains de café, cacao, bananes, poivre et autres produits tropicaux, finit elle aussi à s'aligner sur celle procurée par les cultures vivrières pour lesquelles les agriculteurs du Sud souffrent de la concurrence des pays du Nord.

La question n'est donc pas seulement de lutter contre les subventions aux exportations agricoles des pays riches mais de donner aussi le droit aux nations africaines de faire ce que les Européens ont fait eux-mêmes avec succès : protéger leurs agricultures vivrières dans le cadre de marchés communs régionaux par le biais de droits de douanes conséquents. Et il va de soi que si on plaide pour qu'elles soient autorisées à taxer leurs importations de produits vivriers, il nous faut cesser de vouloir exporter à tous prix les surplus agricoles pour la production desquels nos agriculteurs ont perçu des subventions.

Pour une révision radicale
de la politique agricole commune (PAC)
européenne

On sait que la politique agricole commune (PAC) dont s'étaient dotés les Européens au début des années 1960 reposait à l'origine sur des principes d'intervention des pouvoirs publics qui dérogeaient totalement aux normes de la doctrine libérale. C'est ainsi que de nombreux produits agricoles ont pu tout à la fois circuler sans entrave au sein du marché européen et bénéficier d'une protection commune à l'égard des importations en provenance de l'extérieur. En vue de soutenir et stabiliser les prix payés aux agriculteurs, des droits de douane variables ont été systématiquement prélevés lors des importations de certaines denrées considérées comme particulièrement stratégiques du point de vue de la sécurité alimentaire, à savoir principalement : les céréales, le sucre, le lait, et la viande. N'ont pas été concernés, il est vrai, par ces mesures les fibres textiles (laine, lin, etc.), les protéagineux (soja, pois, etc.) et certains produits de substitution des céréales (manioc).

Force est de constater que cette politique de prix à la fois rémunérateurs, incitatifs et stables, a très vite fait la preuve de sa grande efficacité ; et la question est de savoir pourquoi les nations africaines devraient, quant à elles, en être privées. De déficitaire à la sortie de la deuxième guerre mondiale, l'Europe est en effet devenue structurellement excédentaire, dès les années

36 *Agricultures africaines et marché mondial*

1970, pour presque tous les produits protégés. Les stocks sont devenus tels qu'il a bien vite fallu ensuite les écouler à l'extérieur. Ainsi les Européens ont-ils dû subventionner leurs exportations de céréales, produits laitiers et viandes, en concurrence directe avec les Etats-Unis d'Amérique. Certes, les gouvernements européens ont bien établi des quotas de production pour limiter les excédents de sucre et de lait ; au-delà des quotas qui leur ont été attribués, les agriculteurs européens ne peuvent plus désormais bénéficier des prix garantis par Bruxelles. Mais face au *lobbying* des grands exploitants, cette politique de quotas n'a pas encore pu être instaurée pour les céréales et la viande, dont les surplus continuent d'être écoulés à des prix de braderie sur le marché mondial, moyennant le paiement de substantielles subventions aux exportateurs et aux exploitants.

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique n'est pas non plus en reste sur cette question des subventions. On sait par exemple que les subventions accordées par le gouvernement fédéral aux 25 000 producteurs de coton de Louisiane et de Caroline du Sud¹⁹, pourtant équipés de *cotton-pickers* motorisés, dépassent à elles seules le montant du produit intérieur brut du Burkina Faso, pays dans lequel deux millions de ruraux s'efforcent de cultiver et récolter le coton à la main en vue de dégager les quelques revenus monétaires dont ils ont absolument besoin pour acquérir des produits de première nécessité : médicaments, vêtements, savons, etc.

Ceci étant, depuis 1992, la Politique agricole commune européenne a évolué progressivement

Agricultures africaines et marché mondial 37

d'un régime de soutien par les prix vers des mécanismes d'aides directes aux agriculteurs, de plus en plus « découplées » de la production proprement dite. La baisse programmée des prix sur le marché européen devait ainsi être compensée par ces nouvelles subventions ; mais proportionnelles à la dimension économique des exploitations, ces aides directes favorisent surtout les producteurs déjà les plus performants et concourent à accélérer encore davantage la concentration des exploitations, sans mettre fin à l'exode rural et aux excédents agricoles. Ces subventions contribuent elles aussi, malheureusement, à déprimer les prix des marchandises agricoles sur le marché mondial.

Ce sont ces diverses subventions à l'agriculture dont les autorités européennes et nord américaines demandent encore aujourd'hui le maintien qui devraient être le plus sévèrement dénoncées lors des négociations internationales parrainées par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), puisqu'elles ont pour conséquence d'abaisser encore davantage les prix agricoles sur les marchés internationaux, pour le plus grand préjudice des paysannes du Tiers-Monde, notamment africaines. Il nous faut en effet reconnaître que cette « distorsion » des conditions de la concurrence aggrave encore davantage la situation des paysans dont les techniques sont encore manuelles et qui éprouvent de ce fait déjà maintes difficultés pour rester compétitifs. Leurs familles se retrouvent alors fréquemment condamnées à quitter prématurément les campagnes et à rejoindre massivement les bidonvilles des grandes

38 *Agricultures africaines et marché mondial*

capitales (Dakar, Khartoum, Lagos, Kinshasa, Nairobi, etc.), sans pour autant toujours y trouver du travail et les revenus correspondants.

De là, certains ménages essaient tant bien que mal aujourd'hui de migrer vers les pays industrialisés du Nord, dans l'espoir d'y trouver du travail, même clandestinement. Qui peut prétendre aujourd'hui ignorer les conditions dans lesquelles des *boat people* africains essaient de rejoindre les îles de Malte et Tenerife ? Qui n'a pas entendu parler de ces jeunes qui s'accrochent à des trains d'atterrissage avec le maigre espoir de parvenir vivant sur un aéroport européen ? Mais il ne s'agit là que de la partie émergée de l'iceberg. Bien plus massifs encore ont été les déplacements de populations sahélo-soudaniennes à la recherche de terres à cultiver dans les dernières régions forestières de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale ; et on sait que ces mouvements migratoires n'ont pas été sans causer parfois de graves troubles politiques et sociaux dans les régions d'accueil (cf. le conflit récent en Côte-d'Ivoire).

La solution pour les paysanneries africaines serait donc bien de faire en sorte que leurs gouvernements aient le droit d'imposer des droits de douanes à l'entrée des grains en provenance des pays du Nord et des latifundiums du nouveau monde ; et qu'il soit mis fin aussi à toutes les formes de subventions aux agricultures européennes et nord américaines pouvant avoir un effet dépressif sur les cours mondiaux des produits agricoles. Mais cela suppose une révision radicale de la PAC, de façon à ne plus avoir à exporter à tout prix des surplus de produits

standards et « tout venant », quitte à recentrer essentiellement l'agriculture européenne sur son marché intérieur. De même conviendra-il de modifier totalement le mandat du commissaire européen dans les négociations internationales conduites au sein de l'OMC : au lieu de défendre le droit d'exporter les surplus agricoles pour la production desquelles nos agriculteurs ont perçu des subventions, il serait plus constructif de plaider pour une régulation internationale des échanges agricoles donnant le droit aux pays africains et à ceux du reste du Tiers-Monde de constituer des marchés agricoles régionaux²⁰ protégés de l'extérieur par des droits de douane communs. En échange du renoncement à l'exportation de nos surplus à des prix de dumping, l'union européenne devrait demander à pouvoir elle-même se protéger contre les importations de protéagineux en provenance des grands latifundiums du nouveau monde (Argentine, Brésil, Etats-Unis). La question pour les Européens est en effet de savoir s'il ne leur serait pas plus avantageux de cesser d'exporter des céréales à bas prix et de produire plus de protéagineux (soja, lupin, pois fourrager, etc.), dont ils sont devenus très largement importateurs du fait de leur très faible protection actuelle.

De même conviendrait-il de favoriser la production en Europe de denrées agro-alimentaires de grande qualité (produits bio, fermiers, labellisés, d'appellation d'origine contrôlée, etc.) dont les paysans européens pourraient alors tirer des prix plus rémunérateurs, tant sur les marchés intérieurs qu'à l'exportation vers les marchés solvables. Le plus

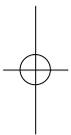
40 *Agricultures africaines et marché mondial*

urgent ne serait-il pas de relancer cette demande en produits haut de gamme via la restauration collective ? Pourquoi ne pas transférer une grande part des subventions de la PAC actuellement octroyées sans vraies contre parties autres que des éco-conditionnalités difficilement vérifiables ou applicables, en direction des écoles primaires, lycées, hospices, comités d'entreprises et œuvres universitaires, afin que ces organismes puissent servir des repas de qualité en payant plus cher les producteurs agricoles qui bénéficieraient ainsi de prix davantage rémunérateurs, en échange d'une production plus artisanale et de proximité ? Un tel transfert de subventions serait difficilement attaquant à l'OMC dans la mesure où d'autres grands pays agro-exportateurs pratiquent déjà eux-mêmes des politiques d'aides alimentaires à leurs populations les plus défavorisées : politiques des bons alimentaires (*food stamps*) aux Etats-Unis, programmes « Faim zéro » et « Bourses familiales » au Brésil, etc.

Ne nous y trompons pas : cette réorientation drastique de la PAC et le nouveau mandat donné au commissaire européen dans les négociations internationales n'auraient pas pour seules conséquences de mieux rémunérer les agriculteurs européens et d'assurer une meilleure alimentation aux couches sociales les plus modestes qui fréquentent davantage la restauration collective. Ils auraient aussi et surtout pour effet de laisser leurs chances aux paysanneries africaines pour qu'elles puissent assurer par elles-mêmes la sécurité alimentaire de leurs pays tout en pouvant vivre et travailler dignement

Agricultures africaines et marché mondial 41

dans leurs campagnes d'origine, sans être obligées de migrer prématurément vers les grandes villes ou en direction de l'étranger ! Dans le contexte de l'actuelle mondialisation croissante de l'économie, il importe de souligner que la hausse des produits agricoles payés aux paysans africains auraient des effets bien plus rapides et importants sur leurs revenus et leur bien-être que tous les efforts réalisés de nos jours au nom de l'aide publique (ou privée) au développement.



DÉMOCRATISER ET SÉCURISER L'ACCÈS AU FONCIER AGRICOLE

L'extension des superficies cultivées :
des espaces de plus en plus convoités

A défaut de pouvoir toujours accroître les rendements à l'hectare, les agriculteurs africains ont été fréquemment amenés, pour nourrir une population sans cesse croissante, à étendre toujours davantage les superficies emblavées. Cette extension des surfaces mises en culture a été d'autant plus aisée, qu'à l'exception des régions où le foncier était monopolisé par les grandes exploitations coloniales (Afrique australe et de l'Est), les terrains disponibles pour ce faire ne faisaient pas l'objet d'une appropriation privée et sont restés (et restent d'ailleurs encore très souvent) libres d'accès. Mais cette « course à la terre » n'est plus aujourd'hui sans poser de graves problèmes et se trouve même à l'origine de nombreuses querelles. Du fait de l'accroissement démographique, le rétrécissement des superficies cultivables disponibles par habitant fait que la terre est devenue une ressource de plus en plus convoitée.

44 *Agricultures africaines et marché mondial*

Les rivalités pour l'accès aux terres agricoles sont devenues de plus en plus nombreuses et débouchent malheureusement sur des conflits de plus en plus meurtriers, avec aussi pour effet d'entraîner des famines et des déplacements massifs de populations, au Soudan, au Nigeria, en Côte-d'Ivoire, dans l'Afrique des grands lacs, etc. Faut-il pour autant faire de la terre une propriété privée qui puisse être achetée, vendue, louée, cédée en gage (etc.), comme l'ont proposé certains experts de la Banque mondiale ? Rien n'est moins sûr... L'histoire récente montre en effet que la privatisation du foncier agricole ne saurait être considérée comme la panacée et que la prise en compte des droits coutumiers fréquemment dénoncés pour leur désuétude n'était pas sans intérêt pour parvenir à un développement agricole « durable ».

La colonisation agricole des terres arables par les paysans africains a présenté de très fortes similitudes entre les divers pays. Les premiers défricheurs ont commencé tout d'abord à pratiquer leurs systèmes d'agriculture sur abattis-brûlis au sein de très vastes espaces, délimitant ainsi progressivement des finages villageois de grande dimension dont leurs héritiers se considèrent encore aujourd'hui comme les propriétaires éminents. Dès la fin de l'esclavage et des conflits interethniques, intervenue au début du vingtième siècle, les agriculteurs n'ont plus hésité à étendre les terres mises en culture jusque des espaces parfois éloignés des villages.

Dans les savanes de l'Afrique soudano-sahélienne, l'introduction et la vulgarisation de la traction ani-

male et d'équipements attelés, entreprises par les jeunes Etats indépendants, ont souvent permis aux agriculteurs d'accroître sensiblement les superficies emblavées par actif et par an. Un tel élargissement s'avérait de fait nécessaire pour pouvoir cultiver simultanément les cultures vivrières (mil, sorgho, niébé, etc.) et de rente (arachide, cotonnier) et satisfaire ainsi à la fois les besoins alimentaires et monétaires des familles. La course effrénée à l'accroissement des surfaces cultivées par exploitation fut aussi de fait encouragée par les législations foncières mises en place au lendemain des indépendances. Sous prétexte de nationaliser les sols et d'encourager l'attribution des terres à ceux qui la travaillent, les jeunes Etats ont voulu pour la plupart déposséder les chefs coutumiers de leurs anciennes prérogatives en matière de redistribution périodique des terrains à cultiver. Nombreux ont alors été les exploitants qui tentèrent d'élargir au maximum leurs surfaces en culture en vue d'acquérir définitivement les plus grandes superficies possibles. Ceux qui purent disposer de la traction animale ont alors obtenu de plus vastes étendues que ceux dont les seuls outils restaient encore manuels. Le résultat fut généralement une appropriation plus inégale du foncier au profit des familles et lignages les mieux équipés.

L'extension des surfaces emblavées s'est opérée aux dépens d'anciennes aires sylvo-pastorales. Toujours plus nombreux, les agriculteurs se sont mis à cultiver des champs plus éloignés de leurs villages. De nombreux jeunes ménages ont même quitté leurs villages d'origine pour aller coloniser des

46 *Agricultures africaines et marché mondial*

« terres neuves » parcourues autrefois exclusivement par les éleveurs transhumants ou nomades. Cette diminution des surfaces pâturables est intervenue à une époque où les troupeaux avaient vu leurs effectifs augmenter du fait des campagnes de vaccination et de l'abaissement corollaire de la mortalité animale. Il en a très vite résulté des phénomènes de surpâturage et de raréfaction drastique de multiples espèces fourragères, herbacées, arbustives et arborées. Trop nombreux sur des superficies sans cesse réduites, les animaux broutent un grand nombre de graminées avant que celles-ci ne puissent achever leur cycle de croissance et de reproduction. L'appauvrissement de la strate herbacée incite alors les éleveurs à faire manger les feuilles et les fruits des ligneux, quitte à émonder prématurément les arbustes et arbres fourragers avant qu'ils ne puissent produire toutes leurs graines en saison sèche. Le surpâturage conduit donc à accélérer la diminution du couvert végétal, avec pour effet de réduire encore davantage les apports de matières organiques et la protection des sols contre les agents d'érosion.

Faute de pouvoir disposer de fourrages en quantité suffisante dans leurs zones de parcours traditionnelles situées aux confins du Sahara, les éleveurs nomades sont obligés désormais de retourner plus précocement dans les régions agricoles situées plus au sud, au risque de voir leurs troupeaux pâturer les champs de mil et de sorgho avant ceux-ci ne soient totalement récoltés. Ces retours prématurés et les destructions de culture qui en résultent sont à presque toujours à l'origine

Agricultures africaines et marché mondial 47

des conflits sanglants entre éleveurs nomades et agriculteurs sédentaires dont le nombre va en s'accroissant au Niger, au Mali et, plus encore, au Tchad et au Soudan (Darfour).

A la recherche de revenus complémentaires à ceux dégagés dans leurs exploitations agricoles, nombreux ont été les jeunes agriculteurs sahélo-soudaniens qui ont migré toujours plus en avant vers les régions plus méridionales et forestières, pour trouver du travail ou des terres en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Togo, au Nigeria, etc. Limités au début à des déplacements temporaires de saison sèche, ces mouvements migratoires vers le sud ont donné lieu progressivement à des installations de plus longue durée. Tant que ces régions forestières étaient encore peu densément peuplées, les « maîtres de terres », héritiers des premiers défricheurs ont accueilli les nouveaux arrivants à bras ouverts, leur confiant volontiers des surfaces à planter en cacaoyers ou caféiers, une partie des plants (souvent la moitié) devant revenir aux propriétaires éminents des terrains concernés et une autre restant au profit des immigrants. C'est ainsi qu'après avoir travaillé comme ouvriers agricoles chez les premiers installés, les migrants se sont efforcés d'établir à leur tour de nouvelles plantations, pour leur propre compte. Ce mouvement dont le Ghana a été le précurseur fut ensuite particulièrement rapide en Côte d'Ivoire, pays qui est ainsi très vite devenu le premier exportateur mondial de cacao. Cette extension n'a pas été engagée, ni même vraiment contrôlée, par la puissance publique, à l'opposé des investissements directement réalisés par de nombreux Etats africains

48 *Agricultures africaines et marché mondial*

(Cameroun, Togo, Bénin, etc.) pour la production de caoutchouc et d'huile de palme.

Tant qu'il était possible de défricher de nouveaux espaces de forêt dense et bénéficier ainsi de nouveaux terrains riches en matières organiques et peu infestés par des herbes adventices, les agriculteurs avaient intérêt à pratiquer des systèmes de culture plutôt extensifs, mais assez rémunérateurs en relation avec la faible quantité de travail investi. Leur extension fut à l'origine d'une progression continue des fronts pionniers, aux dépens de la forêt dense originelle, avec pour conséquence la constitution de véritables « bassins » de production spécialisés.

L'histoire de la région des grands lacs montre que l'accroissement de la densité démographique peut aller de pair avec une intensification et une diversification des systèmes de culture et n'engendre donc pas systématiquement, en tant que tel, de graves crises de la production agricole. Le fait est que ce ne sont pas les pays où la densité démographique est la plus forte qui dépendent aujourd'hui le plus des importations pour leur alimentation. Il s'agit au contraire de pays forestiers encore peu densément peuplés, mais fortement urbanisés, (Gabon, Congo, République Centre Africaine), qui doivent importer une proportion importante de leurs aliments. La concurrence des importations fait qu'on assiste d'ailleurs parfois dans ces pays à une véritable déprise agricole, avec une extension progressive de la forêt dense au détriment des savanes.

Sécuriser l'accès aux terres agricoles et pastorales

Le problème est qu'au fur et à mesure des mouvements migratoires, de la croissance démographique et de l'élargissement des plantations de chacune des familles, certaines régions ont été totalement défri-chées et sont aujourd'hui pleinement occupées. Cette « saturation » des espaces a pu être observée dès les années 1970 dans les anciennes zones forestières du Ghana et se trouve aujourd'hui pratiquement achevée dans les régions méridionales de la Côte-d'Ivoire. L'extension des plantations arboricoles est allée progressivement de pair avec un processus d'appropriation privative des terres et les immigrants ne manquèrent pas ensuite considérer les terrains sur lesquels ils avaient planté des arbres pour leur compte comme étant devenus définitivement les leurs.

Les superficies plantées commencèrent bien souvent à pouvoir être vendues, louées ou gagées, et firent donc peu à peu l'objet de transactions monétaires ; la terre est ainsi devenue une marchandise échappant chaque jour davantage au contrôle des anciens propriétaires éminents. Les dignitaires qui étaient autrefois les garants du patrimoine foncier de leurs clans parvinrent même parfois à détourner à leur profit les rentes que les populations allochtones devaient traditionnellement payer aux lignages d'accueil. De nombreux conflits fonciers n'ont pas manqué alors d'apparaître dans les zones où il ne restait pratiquement plus de terres vacantes, au

50 *Agricultures africaines et marché mondial*

Ghana, au Nigeria et en Côte-d'Ivoire, avec pour résultat l'expulsion massive de paysans étrangers dans leurs pays d'origine.

Le drame est que face à l'insécurité foncière croissante, les autorités gouvernementales et le personnel politique ont tendance à chercher des boucs émissaires et n'hésitent pas à désigner les immigrants venus des régions soudano-sahéliennes (Burkinabés, Nigériens, mais aussi Ivoiriens et Nigériens du nord.) comme les responsables de la situation actuelle, au risque de faire surgir des conflits politico-ethniques du type de ceux observés récemment en Côte-d'Ivoire. Le gouvernement ivoirien a promulgué un nouveau code foncier, en décembre 1998, stipulant que seuls les Ivoiriens pouvaient accéder à la propriété foncière, excluant ainsi de fait les nombreux paysans originaires du Burkina Faso, pourtant installés depuis longtemps dans le pays. Il est à craindre que de tels événements se répètent dans l'avenir ; et il est peu probable que les paysans expulsés puissent trouver des conditions favorables à leur survie dans les pays sahélo-soudaniens, beaucoup plus arides.

Il nous faut malheureusement constater que bien des conflits fonciers ont émergé ou ont été aggravés suite à des interventions inopportunes des Etats et de leurs administrations corrompues en matière d'aménagement du territoire et de développement rural. Sous prétexte d'aménager « rationnellement » les espaces ruraux et d'y promouvoir des formes « modernes » d'agriculture, les pouvoirs publics se sont en effet maintes fois efforcés de regrouper les familles paysannes en villages disposés le long des

Agricultures africaines et marché mondial 51

pistes et de réattribuer le foncier agricole en conséquence. De tels regroupements fonciers ont eu lieu dans les régions déjà densément peuplées de l'Afrique des grands lacs, avec l'appui de nombreux bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, Banque Africaine pour le Développement, etc.). La principale conséquence fut d'éloigner les agriculteurs de leurs exploitations agricoles ; et de nombreux hauts fonctionnaires en ont profité pour s'octroyer de grandes parcelles sur les terrains les plus fertiles et les mieux équipés. Les derniers pâturages indivis ont souvent été classés arbitrairement dans la catégorie « terrains à vocation forestière » et mis en défens pour céder la place à de jeunes plantations d'eucalyptus, avec pour effet de diminuer l'importance des transferts de matières organiques qu'engendraient les déplacements journaliers des troupeaux entre les aires pâturées et les parcelles cultivées. N'oublions pas que ce sont ces interventions autoritaires et brutales des Etats qui expliquent pour l'essentiel, au-delà des « querelles ethniques », l'éclatement des guerres civiles incroyablement meurtrières dont les Rwandais et les Burundais ont été les victimes.

De nombreux fonctionnaires et commerçants commencent aujourd'hui à placer une partie de leur épargne dans l'achat de terres agricoles, à la périphérie des grandes villes ou dans les bas fonds aménagés pour la riziculture. On voit donc ainsi émerger des propriétaires fonciers absentéistes (les « agriculteurs du dimanche ») faisant travailler leurs parcelles par de petits paysans sans terre. L'autorité des anciens « maîtres des terres », déjà fortement

52 *Agricultures africaines et marché mondial*

remise en cause par les interventions centralisées des Etats, est de plus en plus ébranlée par la multiplication des transactions foncières sur lesquelles il ne leur est souvent plus possible d'exercer un quelconque contrôle. La superposition de deux « droits fonciers » sur les mêmes espaces cultivables, le droit coutumier et le droit de l'Etat central, devient une grave source d'inquiétude pour maints agriculteurs.

Afin d'en finir avec cette incertitude sur les droits fonciers, la Banque Mondiale s'est efforcée de financer des programmes de réformes foncières ouvrant encore plus largement la voie à la propriété privée, avec l'enregistrement et la remise de titres de propriété en bonne et due forme, et permettant l'accès des paysans à des crédits gagés sur la terre. Mais cette distribution de titres de propriété a contribué en fait à engendrer encore plus d'insécurité foncière lorsque des fonctionnaires « indéliçats » et des chefs coutumiers vénaux en ont profité pour s'approprier les meilleures terres ou attribuer celles-ci à leurs clientèles. Le principe maintes fois affirmé selon lequel « la terre appartient à celui qui la travaille » suscite de nos jours une véritable « course à la terre » et de nombreux agriculteurs plantent désormais des arbres avec l'intention première de bien « marquer » leurs possessions, sans savoir pour autant si leurs droits peuvent être considérés comme définitivement acquis.

De nombreuses paysanneries africaines souhaitent que puissent être désormais sécurisés leurs droits d'accès aux terres et les Etats sont fréquemment confrontés au besoin de mettre en place de nouvelles législations foncières plus à même d'inciter les agri-

culteurs et les éleveurs à investir dans la mise en place de systèmes de production qui soient à la fois plus productifs et plus respectueux de l'environnement. Mais on voit bien que la privatisation du foncier avec remise de titres de propriétés en bonne et due forme ne peut être considérée comme la panacée et pourrait même parfois accélérer les processus de concentrations de terres aux mains de non producteurs. La privatisation totale du foncier peut même parfois s'avérer contre-productive lorsqu'elle met brutalement fin à la superposition de droits d'usage que l'on observe encore souvent sur les mêmes terres dans de nombreuses régions : droit de mettre en culture, droit de faire parcourir les animaux, droits de coupe sur les arbres et arbustes, etc. Les phénomènes d'enclosure que l'on observe ici ou là dans les régions où des fonctionnaires et commerçants sont parvenus à acheter des terres ne sont pas, par exemple, sans poser de graves problèmes, lorsque les clôtures contribuent à entraver le libre parcours des troupeaux et font obstacle à la vaine pâture.

Le fait est qu'il peut être dangereux de vouloir édicter prématurément des lois et des réglementations trop uniformes à l'échelle de chacun des pays, au risque d'imposer le plus souvent des dispositions inadaptées à la situation de chacune des régions et de provoquer de ce fait de violents conflits. Le plus adéquat serait sans doute de promulguer d'abord des lois cadres fixant les modalités selon lesquelles devraient être ensuite menées des phases de concertation et de négociation entre l'Etat et les principales catégories sociales concernées (agriculteurs,

54 *Agricultures africaines et marché mondial*

éleveurs, bûcherons, etc.) visant à définir le plus clairement possible ce que pourraient devenir les droits d'accès et d'usage de chacune d'entre elles avec les devoirs correspondants. Il importe en effet généralement de faire en sorte que les nouvelles dispositions fassent l'objet d'un très large consensus et que les diverses parties y trouvent chacune des avantages bien supérieurs aux éventuels (mais parfois inévitables) inconvénients. Ces arrangements devraient logiquement tenir compte des perspectives d'évolution des modalités d'exploitation et de mise en valeur des écosystèmes par chacune des catégories d'agents, compte tenu des nouvelles techniques auxquelles elles pourraient avoir accès dans le futur. De même conviendrait-il de prévoir les procédures qui permettraient ultérieurement aux populations de sanctionner les contrevenants et arbitrer les éventuels différends entre opérateurs sans pour autant devoir faire appel à des tribunaux distants et ignorants des réalités locales. C'est dire qu'il ne pourra guère y avoir de législations foncières réalistes dans la plupart des régions africaines sans que celles-ci ne donnent place à une très grande subsidiarité.

Pour des réformes agraires
en Afrique australe

Encore importatrice nette de produits agro-alimentaires dans les premières décennies du 20^e siècle, l'Afrique du Sud est rapidement devenue exportatrice de céréales, de sucre, de fruits et de vins. Mais

cette relative prospérité de l'agriculture sud-africaine est trompeuse : à quelques exceptions près, l'aisance des *famers* ne concerne que la minorité blanche et provient bien davantage de l'extension considérable des surfaces exploitées au sein de chacune des unités de production (1.750 hectares en moyenne) qu'à une quelconque intensification des techniques agricoles.

Le recours aux engins motorisés (tracteurs de forte puissance, moissonneuses-batteuses, etc.) a surtout permis de réaliser plus rapidement les opérations culturales, avec une main-d'œuvre salariée moins nombreuse. Les systèmes d'élevage sont restés, quant à eux, fort extensifs, au sein de *ranchs* de plusieurs centaines, voire de plusieurs milliers d'hectares. Cette pratique du *ranching* est sans doute celle qui procure le plus de profit du fait qu'elle entraîne de faibles coûts monétaires pour les exploitants. Mais une étude menée pour le compte de la Banque mondiale, en 1995, démontre très clairement qu'il existe « une relation inverse entre la taille des exploitations commerciales et leur efficacité économique »²¹, du fait que les plus grandes d'entre elles sont celles qui font le moins bon usage de la force de travail disponible. L'Afrique du sud paraît autosuffisante en céréales et exporte même tous les ans entre deux et trois millions de tonnes de maïs ; mais cela semble dû pour une large part au fait que plus de 9 millions de personnes n'ont pas les revenus suffisants pour acheter le maïs dont elles auraient besoin pour se nourrir correctement.

Les paysanneries noire et *coloured* (70 % de la population sud-africaine) restent quant à elles

56 *Agricultures africaines et marché mondial*

concentrées dans les périmètres des anciens bantoustans et *homelands*, avec seulement 15 % des superficies agricoles (1,3 hectare par famille), et doivent vendre aujourd'hui surtout leur propre force de travail. Les bantoustans sont en effet devenus des réserves de main-d'œuvre pour l'exploitation des mines, le développement des manufactures et le travail dans les grandes unités de production agricole de la minorité blanche. L'agriculture et l'élevage dans les *homelands* ont été bien vite réduits à de simples activités d'appoint pour les vieux, les chômeurs et les mères de familles, qui restent à la maison : agriculture et élevages de basse-cour destinés exclusivement à l'autoconsommation familiale et entretien de petits troupeaux de ruminants pour assurer les retraites. Les hommes en âge de travailler furent condamnés par contre aux allers-retours quotidiens entre leurs zones de cantonnement et les lieux de travail.

La situation n'est guère différente en Namibie où les populations noires ont été pour la plupart regroupées dans les régions septentrionales (ex-Ovambololand et bande de Caprivi), où le climat de type sahélien permet de cultiver quelques céréales (mil, sorgho, et même parfois maïs) pour leur propre autoconsommation. Tout comme dans les bantoustans d'Afrique du Sud, ces agriculteurs ne peuvent survivre qu'en allant travailler à l'extérieur des zones où fut cantonné leur habitat, et plus particulièrement dans les mines d'or et de diamants qui sont la propriété de compagnies multinationales. De façon à pouvoir se prémunir contre les risques de licenciement et assurer au mieux leurs retraites,

les familles s'efforcent chacune d'entretenir tant bien que mal un petit troupeau de ruminants (bovins, ovins et caprins) sur les terres pastorales, encore indivises, de leurs régions d'origine.

Le Zimbabwe est le pays d'Afrique Australe où la réforme agraire paraît la plus avancée ; mais les conditions de sa mise en œuvre ont provoqué bien des conflits et les paysans qui en bénéficient réellement ont été finalement peu nombreux. Lors de l'accession du pays à l'indépendance, en 1980, près de 840 000 familles noires étaient encore parquées dans des réserves, les *Tribal Trust Lands*, sur moins de 45 % des surfaces agricoles disponibles, tandis qu'avec 2 000 hectares en moyenne par exploitations, quelques 6 000 propriétaires blancs concentraient quant à eux un peu plus de la moitié des superficies, dans les zones les plus fertiles et les plus arrosées du pays. Mais les accords de Lancaster House de fin 1979, à l'issue desquels put être reconnue l'indépendance du Zimbabwe, stipulèrent que pour une période transitoire de dix ans, le nouvel Etat n'était pas autorisé à procéder à des redistributions foncières sans l'assentiment des propriétaires et sans compensation financière immédiate pour les terres ainsi affectées.

Il fallut attendre le début du nouveau millénaire pour que, sous la pression de paysans sans terre, le gouvernement commence à procéder à des expropriations massives sans indemnisation. Mais les bénéficiaires n'ont pas toujours pu disposer librement des terres qui leur avaient été concédées. Les anciens combattants de la guérilla furent ainsi

58 *Agricultures africaines et marché mondial*

contraints de constituer des « coopératives de production » ou de travailler comme salariés dans de nouvelles fermes d'Etat, avec des résultats économiques plus que décevants. Les familles paysannes originaires des anciennes zones de « réserves » (rebaptisées *communal lands*) et réinstallées dans le cadre de *resettlement schemes*, se virent attribuer de petites parcelles d'environ 5 hectares de terres, dans des régions parfois très éloignées de leur ancien lieu de résidence, et durent se plier à des règles strictes concernant l'utilisation des surfaces dont l'Etat leur avait octroyé seulement l'usufruit. L'insécurité de la tenure foncière et la faiblesse des crédits accordés pour l'achat d'intrants agricoles ont fait que les rendements des cultures restèrent presque toujours inférieurs à ceux des anciens grands propriétaires. Mais plus grave encore furent l'attribution préférentielle de grandes propriétés entières à des dignitaires du régime (les *big men* du parti au pouvoir²²) et le fait que près de 3,5 millions d'hectares restèrent ainsi en friches ou ne firent l'objet que d'une exploitation très extensive. Le résultat en est que le Zimbabwe doit importer aujourd'hui une grande part de son alimentation.

La mise en œuvre d'authentiques réformes agraires n'en reste pas moins indispensables dans toute l'Afrique australe. La concentration foncière y entraîne en effet une situation des plus absurdes du point de vue de l'affectation de la force de travail dans l'espace : beaucoup de personnes disponibles sur les terres les plus ingrates et peu de travailleurs employés sur les terrains les plus fertiles. Les réformes agraires

ne se justifient donc pas seulement pour des raisons de justice sociale et de redistribution de revenus mais s'avèrent aussi absolument nécessaires pour des raisons de simple efficacité économique.

La sous-utilisation des terres et les faibles productions à l'hectare observées dans les très grands domaines résulte du fait que le souci des propriétaires est de maximiser leurs taux de profit en ayant le moins recours possible à de la main-d'œuvre salariée, considérée bien vite comme trop coûteuse. Aussi n'hésitent-ils pas à remplacer dès que possible cette force de travail par de puissantes machines, sans se préoccuper de savoir si les travailleurs concernés pourront ou non trouver du travail par ailleurs. De façon à amortir au plus vite ces investissements et à rentabiliser au mieux leurs grosses immobilisations de capital fixe, les responsables des grandes exploitations ont alors intérêt à spécialiser leurs systèmes de production au risque parfois de n'y mettre en œuvre à chaque fois qu'une seule activité (monoculture, élevage spécialisé, etc.) et ne même plus respecter certains principes agronomiques élémentaires : rotations de cultures, assolements diversifiés, associations agriculture-élevage, etc. Les propriétaires de très grandes exploitations disposent en fait des moyens financiers nécessaires à une intensification de leurs systèmes de culture ou d'élevage mais n'y ont tout simplement pas intérêt ; ils préfèrent donc investir leurs capitaux disponibles dans des activités moins risquées et plus lucratives : commerce, tourisme, spéculation immobilière, etc.

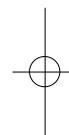
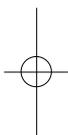
60 *Agricultures africaines et marché mondial*

A l'inverse, les paysans qui n'ont accès qu'à de petits lopins auraient bien intérêt, quant à eux, à intensifier toujours davantage leurs systèmes de production, de façon à dégager des revenus supérieurs sur le peu de surface dont ils disposent ; mais ces agriculteurs n'ont généralement pas, pour ce faire, les moyens financiers et matériels qui leur seraient nécessaires et ne parviennent donc pas à faire le meilleur usage de leur propre force de travail familiale pour laquelle il leur est difficile d'assurer le plein emploi sur des parcelles beaucoup trop exigües. Il est bien difficile, dans de telles conditions, d'accroître la production agricole, puisque les paysans qui auraient intérêt à produire davantage n'en ont pas les moyens et les latifundiaires qui en ont les moyens (les latifundiaires) n'y ont pas intérêt ! La pauvreté qui prédomine dans les zones où sont encore cantonnés les paysans dont les parents ont été victimes de l'apartheid ne permet guère d'élargir le marché intérieur pour les industries nationales. L'industrialisation de l'Afrique australe se trouve en fait largement handicapée par les inégalités extrêmes de revenus qui règnent dans la région. La mise en œuvre de réformes agraires destinées à mieux répartir le foncier agricole et accroître ainsi les revenus pourrait s'avérer favorable à la paysannerie.

L'urgence est de redistribuer les terres actuellement sous-exploitées par les grands propriétaires fonciers au profit des paysans minifundiaires et sans terre de façon à créer de nouvelles exploitations agricoles familiales marchandes de taille moyenne. Mais l'expérience du Zimbabwe nous rappelle

Agricultures africaines et marché mondial 61

qu'une réforme agraire ne peut se limiter à cette seule redistribution des terres mais doit aussi faire en sorte que les paysans bénéficiaires aient aussi accès aux crédits, aux intrants et aux équipements nécessaires pour accroître leurs productions et leurs revenus. Et il importe aussi de laisser une totale autonomie à ces paysans pour décider par eux-mêmes des assolements, rotations de cultures et ateliers d'élevage, à mettre en œuvre dans leurs nouvelles exploitations. Les paysans qui travaillent au cœur même de leurs propres exploitations sont bien souvent les plus à même de choisir les systèmes de culture et d'élevage les plus rentables et d'adapter en permanence leurs itinéraires techniques en fonction des situations locales et des incessantes fluctuations climatiques. Faute de bien connaître la spécificité de chacune des situations, l'Etat est bien souvent mal inspiré lorsqu'il tente d'imposer ses « solutions » aux agriculteurs.



PROMOUVOIR UNE RECHERCHE ET UN DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE APPROPRIES

A défaut de pouvoir créer en ville des emplois productifs et rémunérateurs en nombre suffisant pour absorber un exode rural déjà souvent trop accéléré, les nations africaines ne pourront mettre fin à la pauvreté en leur sein, et résoudre la question alimentaire, que si elles parviennent à accroître de façon durable la productivité et la rémunération du travail agricole, sans porter atteinte aux potentialités productives de leurs écosystèmes. Cela suppose que soient réalisés des progrès technologiques substantiels, en tenant compte des particularités agro-écologiques et socio-économiques de chacune des régions concernées. L'erreur serait de croire que les techniques qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres contrées du Nord ou du Sud puissent y être « transférées » telles quelles sans adaptation aucune.

Succès et limites de la « révolution verte » en Afrique

La « révolution verte » a été, on le sait, à l'origine d'un très fort accroissement de la production vivrière dans plusieurs pays d'Asie et d'Amérique latine, au cours des années 1970 et 1980. Cet accroissement provint pour l'essentiel de l'emploi de variétés de céréales, tubercules et légumineuses, sélectionnées pour leur haut potentiel génétique de rendement (photosynthétique) à l'unité de surface. Ainsi en a-t-il été dans plusieurs régions du Mexique, du Brésil, de la Turquie, de l'Inde, de la Corée, de la Chine et de l'Asie du Sud-Est, dans lesquelles ont pu être mises en place des infrastructures destinées à l'irrigation et au drainage des terres cultivées. Mais il en fut rarement de même en Afrique au sud du Sahara.

On ne peut guère nier cependant les augmentations de productions céréalières qui ont été obtenues avec de telles variétés dans quelques régions d'Afrique où il a été possible d'irriguer les terrains, leur apporter des engrais chimiques et protéger les cultures des attaques de prédateurs et agents pathogènes. Ce fut particulièrement le cas avec l'emploi de maïs hybrides dans plusieurs zones d'Afrique australe et celui de riz d'origine asiatique dans quelques périmètres irrigués situés sur les alluvions déposées par les grands fleuves). Telle est devenue la situation dans la zone contrôlée par l'Office du Niger au Mali et, dans une moindre mesure, sur les

périmètres aménagés le long du fleuve Sénégal. Mais d'une façon générale, les nouveaux cultivars proposés aux agriculteurs se sont révélées particulièrement sensibles aux stress hydriques ou thermiques et beaucoup plus exigeantes en intrants chimiques (engrais de synthèse et produits phytosanitaires) que les variétés paysannes traditionnelles. De façon à obtenir les rendements espérés, les agriculteurs ont alors été contraints de reproduire les conditions qui avaient initialement prévalu dans les stations expérimentales où elles avaient été sélectionnées, en ayant recours à de gros investissements en matière d'irrigation, drainage, fertilisation et protection des cultures. L'emploi des nouvelles variétés à haut potentiel de rendement n'a finalement eu lieu que dans les endroits où les Etats et les aides étrangères ont pu prendre eux-mêmes en charge une grande part des coûts initiaux. Encore a-t-il fallu aussi que les paysans puissent bénéficier d'une relative sécurité foncière pour procéder à la fertilisation des terrains avec l'espoir d'en tirer des avantages à plus moins long terme.

Mais il nous faut reconnaître que faute de pouvoir accéder aisément aux moyens qui auraient été nécessaires pour irriguer ces plantes à haut potentiel, leur apporter des engrais et les protéger des insectes prédateurs et des agents pathogènes, les agriculteurs les plus pauvres n'ont que très peu utilisé les variétés dites « améliorées ». Les paysans dont les écosystèmes ne se prêtaient pas à la mise en culture des nouveaux cultivars et ceux qui, travaillant dans des conditions trop précaires, n'avaient guère

66 *Agricultures africaines et marché mondial*

intérêt à prendre le risque de s'endetter pour acheter les nouveaux moyens de production manufacturés, ne purent guère en effet mettre à profit les résultats d'une recherche agronomique dont les conditions de mise en œuvre étaient restées très éloignées de leurs contextes écologiques et socio-économiques. Au final, les paysans qui souffrent aujourd'hui de la faim ou de la malnutrition sont fréquemment ceux qui ont été de ce fait exclus de la « révolution verte » ; et les familles arrivées prématurément dans les bidonvilles sont le plus souvent celles qui ont pris le risque de s'endetter indûment pour essayer de la mettre en œuvre.

Il est désormais commun d'entendre dire que les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) pourraient contribuer à résoudre les problèmes de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition en Afrique sub-saharienne, en permettant d'ores et déjà aux agriculteurs de lutter plus aisément contre les mauvaises herbes et certains insectes nuisibles. L'avènement d'OGM de « deuxième génération » devrait même, nous dit-on, mettre prochainement à la disposition des agriculteurs des cultivars plus rustiques que les variétés utilisées actuellement ou susceptibles de fournir des produits de plus grande qualité nutritive. Mais que peut-il en être exactement, compte tenu des conditions dans lesquelles travaillent les paysans du Tiers-Monde ? Les multinationales qui ont investi des millions dans la mise au point de ces plantes transgéniques ne manquent pas de vouloir les breveter et obliger les agriculteurs à racheter systématiquement leurs semences à tous

Agricultures africaines et marché mondial 67

les cycles de cultures, ce qui semble particulièrement risqué ou hors de portée pour un grand nombre d'entre eux. Les OGM ne semblent en fait pas avoir été conçues pour les paysanneries pauvres et non solvables d'Afrique.

Pour une approche agro-écologique
de l'agronomie

Mais au-delà des OGM, la question est de savoir selon quels critères doivent être sélectionnées ou fabriquées les nouvelles variétés destinées aux paysans africains. Les généticiens ne devraient-ils pas d'abord prévoir dans quels systèmes de production ces dernières pourraient (ou non) exprimer leurs potentialités génétiques ? Et est-on seulement bien sûr que ce soit la génétique qui limite aujourd'hui les disponibilités alimentaires des populations les plus soumises à la faim et à la malnutrition, à savoir celles qui ont déjà été exclues de la « révolution verte » ? La question ne serait-elle pas plutôt de résoudre les problèmes de fertilité des sols et de mise en valeur optimale des cycles de l'eau, du carbone, de l'azote, du phosphore, de la potasse, du calcium et d'autres éléments minéraux, au sein même des écosystèmes dans lesquels opèrent les agriculteurs ?

A l'opposé de la démarche qui consiste à vouloir ne sélectionner qu'un nombre limité de variétés « standards » en station expérimentale, pour tenter ensuite de les transférer aux paysans indépendamment de leurs différentes conditions écologiques,

68 *Agricultures africaines et marché mondial*

quitte à devoir à chaque fois artificialiser et uniformiser de façon draconienne les environnements dans lesquels on envisage leur mise en culture, ne devrait-on pas opter pour une approche totalement différente, de façon à concevoir et mettre au point les techniques les plus susceptibles d'être utiles aux diverses catégories de producteurs africains ? Cette approche consisterait à adapter, autant que faire se peut, les systèmes de production, aux conditions écologiques prévalentes dans les diverses régions de culture et d'élevage : adaptation aux sols, aux micro-climats, aux prédateurs, aux insectes, aux « mauvaises » herbes, etc. Les agriculteurs pourraient alors tirer au mieux profit des cycles du carbone, de l'azote et des éléments minéraux, en sélectionnant à chaque fois au sein des divers écosystèmes, les espèces, races et variétés, les plus à même de produire les calories alimentaires, protéines, vitamines, minéraux, fibres textiles, molécules médicinales, etc., dont la société a le plus besoin. Nous les aiderions alors à privilégier la croissance et le développement des animaux et plantes sélectionnés dans leurs écosystèmes d'origine, sans avoir à remanier de fonds en comble ces derniers.

La FAO estime que seulement 7 % des terres arables sont irriguées en Afrique, contre environ 40 % en Asie. Aussi a-t-on longtemps pensé que l'irrigation pourrait donc être la solution pour y résoudre les problèmes de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition. Mais les coûteux aménagements hydro-agricoles réalisés dans les années 1970/80 en bordure des grands fleuves n'ayant pas donné les

résultats escomptés, il devient désormais difficile de lever des fonds pour en entreprendre de nouveaux. Tout au plus parvient-on à en dégager un peu pour réhabiliter les installations déjà existantes ; mais nombreux restent donc aujourd'hui les agriculteurs qui doivent trouver les moyens d'optimiser l'usage des eaux de pluies pour les besoins d'une agriculture strictement pluviale. Dans les régions semi-arides, on ne manque pas de pistes de travail pour diminuer leur ruissellement et accroître leur infiltration dans le sol, de façon à les rendre le plus disponible possible pour la croissance des plantes cultivées ou spontanées : diguettes filtrantes en courbes de niveau, petites retenues collinaires, épannage de bois morts pour favoriser la prolifération de termites et le creusement des cuirasses latéritiques par ces dernières, etc. L'efficacité de tels travaux n'est plus vraiment à démontrer mais cela suppose qu'ils puissent être organisés à l'échelle de villages ou de quartiers de villages. C'est autrement moins coûteux que de nombreux projets d'irrigation mais bien moins propices, il est vrai, à des cérémonies d'inauguration spectaculaires.

En vue d'accroître rapidement la productivité du travail agricole, nombreux sont encore les agroéconomistes qui souhaitent promouvoir l'utilisation de tracteurs « modernes » et d'autres engins motorisés dans les villages. Mais l'expérience montre que cette solution apparemment vélocité se révèle souvent inefficace et même contre-productive. Il en est ainsi notamment lorsque la moto-mécanisation ne sert pas tant à produire globalement davantage qu'à se

70 *Agricultures africaines et marché mondial*

substituer à la force de travail en ne produisant sensiblement que les mêmes quantités qu'antérieurement. L'importation des machines représente alors un coût supplémentaire pour la nation et les travailleurs évincés par les machines risquent quant à eux de se retrouver purement et simplement au chômage, sans pouvoir rien produire de nouveau. Ce cas peut paraître caricatural mais il est encore malheureusement très fréquent. A quoi s'ajoute le fait que l'emploi des tracteurs suppose que soit réduit l'ampleur des haies vives et des couverts arborés, alors que ceux-ci jouent fréquemment un rôle majeur pour la reproduction de la fertilité des sols. Par ailleurs, les tracteurs permettent aussi généralement aux plus riches de s'appropriier encore davantage de foncier agricole, parfois en toute légalité, en s'appuyant sur des lois dictées depuis les capitales affirmant le précepte : « la terre à celui qui la travaille ». Cela n'est pas sans poser quelques problèmes quand les équipements motorisés sont utilisés par les plus grandes familles pour s'approprier des terres auparavant libres d'accès pour le plus grand nombre.

D'une façon plus générale, la « rentabilité » des systèmes de production agricole devrait donc ne plus être évaluée indépendamment des conditions économiques et sociales dans lesquelles opèrent les agriculteurs : plus ou moins grande précarité de la tenure foncière, dépendance à l'égard de commerçants usuriers, opportunité de travail et de revenus dans d'autres activités non agricoles, plus ou moins grande solidarité au sein des clans ou des villages,

Agricultures africaines et marché mondial 71

etc. En quoi « améliorer » un rendement revient-il par exemple toujours à l'accroître, à n'importe quel coût en travail, en monnaie, et en risques ? L'intérêt de nombreux agriculteurs ne consiste-t-il pas plus souvent à réduire leurs dépenses monétaires, de façon à valoriser au mieux la force de travail disponible et minimiser les risques de très faibles résultats ? De nombreux paysans pauvres s'efforcent ainsi souvent de cultiver au sein de chacune de leurs parcelles une très grande gamme de cultures aux exigences agro-climatiques différentes : maïs, sorgho, haricot, manioc, ignames, patates douces, ambrevades, potirons, etc. Ils peuvent alors toujours récolter un minimum de grains et de tubercules, quels que soient les éventuels accidents climatiques (sécheresses, inondations, etc.).

Des techniques appropriées aux conditions agro-écologiques et socio-économiques des paysans et n'ayant pas exagérément recours aux engrais chimiques ni aux produits phytosanitaires existent en fait d'ores et déjà dans plusieurs régions d'Afrique. La pratique que nous venons d'évoquer et qui consiste à associer simultanément et successivement plusieurs espèces et variétés dans un même champ ne contribue pas seulement à diminuer les risques de catastrophes économiques en cas d'accidents climatiques, de problèmes phytosanitaires ou de chutes malencontreuses des prix sur les marchés internationaux ; elle permet aussi aux plantes cultivées d'intercepter au mieux l'énergie lumineuse pour transformer celle-ci en calories alimentaires. Ces associations de cultures recouvrent en effet rapide-

72 *Agricultures africaines et marché mondial*

ment la totalité de la surface cultivée et rares sont donc les rayons du soleil qui ne parviennent pas à être utilisés pour les besoins de la photosynthèse ; elles limitent de plus la propagation des agents pathogènes et insectes prédateurs et protègent les sols de l'érosion pluviale ou éolienne. L'intégration de légumineuses dans ces associations permet par ailleurs de fixer l'azote de l'air pour la fertilisation des sols et la synthèse des protéines. Cette reconnaissance des savoir-faire paysans ne veut pas dire qu'il n'y ait plus aucune amélioration possible à envisager dans la mise en œuvre de ces systèmes de culture, mais qu'il faut préalablement prendre en compte leur rationalité pour rechercher quelles pourraient être vraiment ces améliorations ; ainsi s'efforcera-t-on par exemple de comprendre comment l'introduction dans une association de cultures d'une nouvelle espèce ou variété connue par ailleurs pour avoir des effets favorables du point de vue agronomique pourraient en réalité affecter le fonctionnement des associations dans leur ensemble.

Une association plus étroite de l'élevage à l'agriculture peut aussi constituer dans un très grand nombre de cas une voie d'évolution favorable au développement agricole durable, notamment dans les régions soudano-sahéliennes où ces deux activités ont longtemps été séparées, car pratiquées par des groupes ethniques différents. Elle permet une plus grande utilisation des sous-produits de cultures dans l'affouragement des animaux, peut mettre à profit la force de traction animale pour l'emploi des outils attelés, et rend possible la fertilisation orga-

nique des terrains grâce aux excréments animaux. Mais encore faut-il que les paysans puissent disposer des équipements nécessaires pour la manutention et le transport des matières organiques.

L'exemple des agriculteurs de la zone cotonnière du Sud-Mali est particulièrement illustrative à cet égard. Suite aux interventions multiformes de la Compagnie malienne des textiles (CMDT) et de l'Office de la haute vallée du Niger (OVHN), et du fait que maints agriculteurs ont eu accès à des crédits gagés sur la production cotonnière, l'agriculture de cette région a fait l'objet de transformations assez considérables en l'espace de seulement trois décennies. Grâce à l'acquisition d'animaux et de charrettes attelées, de nombreux paysans ont été en mesure de remplacer leurs anciens systèmes d'agriculture sur abattis-brûlis par un système dans lequel les champs cultivés peuvent l'être désormais tous les ans, sans aucune période de retour à la friche (« jachère ») ni perte de fertilité. Ces terrains consacrés aux cultures annuelles, sans retour aucun des parcelles cultivées à la friche arbustive ou arborée, constituent désormais un véritable *ager* sous parc arboré de nérés et de karités ; ils sont abondamment fertilisés avec les détritiques ménagers et un apport de fumier en provenance des parcs à animaux dans lesquels, pendant l'hivernage, le cheptel bovin est maintenu toutes les nuits, à la lisière entre les terres désormais réservées exclusivement au parcours des animaux (*saltus*) et les soles de cultures annuelles. Les charrettes servent au transport des chaumes de céréales récupérées après la récolte et à celui des feuilles mortes ramassées au sein du *sal-*

74 *Agricultures africaines et marché mondial*

tus pour que ces matières organiques puissent être utilisées comme litières dans les parcs pour animaux ; de même ces charrettes sont elles employées pour l'acheminement du fumier destiné à être épandu sur les champs cultivés. On observe alors de véritables transferts latéraux de matières organiques depuis les terres de parc ou vers les parcs d'hivernage et de ces parcs pour animaux vers l'ager.

Dans les régions sahélo-soudaniennes, la présence d'*Acacias albida* dans les champs cultivés permet de doubler les rendements du mil semé sous leur frondaison. Ces arbres de la famille des légumineuses ont un enracinement puissant et prélèvent ainsi du calcium, du phosphate et de la potasse dans les couches profondes du sol, tout en développant leur feuillage, riche en azote, pendant la saison sèche. Ils perdent ensuite leurs feuilles en tout début de saison des pluies, fertilisant ainsi la couche superficielle des sols, pour le plus grand profit de la culture du mil qui n'a plus alors à craindre un excès d'ombrage. Partiellement élagué en saison sèche, le feuillage des *Acacias albida* procure aussi un excellent fourrage pour les bovins qui circulent librement sur les terrains soumis à la vaine pâture. Ce passage des troupeaux sur les champs cultivés en saison sèche favorise la reproduction et la dissémination de ces arbres dans les aires cultivées car la dormance des graines est levée en passant dans le tube digestif des animaux après que ceux-ci les aient ingurgitées. Nombreuses sont les zones où il serait possible de favoriser une telle dissémination jusqu'à arriver à une densité optimale d'environ 40 arbres à l'hectare.

Agricultures africaines et marché mondial 75

Mais cela suppose une attention soutenue de la part des agriculteurs et des éleveurs pour que soit bien protégée la croissance des jeunes arbres aux tout premiers stades de leur développement.

Les paysanneries africaines ont déjà maintes fois fait preuve de leur capacité à innover et à modifier leurs systèmes de production en tenant compte des évolutions de leur environnement agro-écologique et socio-économique. Mais celle-ci a trop souvent été sous-estimée par les autorités politiques et les fonctionnaires de l'Etat. Une chose est sûre : il devient urgent de repenser totalement les politiques de recherche et développement technologiques au service des paysanneries. Ne faudrait-il pas tout d'abord s'efforcer de comprendre les fondements agronomiques et socio-économiques des pratiques paysannes actuelles et de rendre plus intelligible le fonctionnement et l'évolution prévisible des écosystèmes ainsi aménagés par les agriculteurs ? Les paysans resteront encore sans doute les principaux innovateurs dans l'avenir et plutôt que de vouloir leur donner prématurément des leçons, les agronomes et économistes devraient les accompagner dans leurs expérimentations et mettre leurs compétences au service d'un suivi attentif de ces dernières et d'une évaluation rigoureuse de leurs résultats ; et cela, bien sûr, sans préjuger de ce qui serait « meilleur » pour eux !

On n'oubliera pas que les obstacles à l'accroissement des productions agricoles ne sont pas d'ordre exclusivement agro-écologique mais résultent aussi bien souvent des conditions dans lesquelles les agri-

76 *Agricultures africaines et marché mondial*

culteurs ont accès aux terres, au crédit, aux intrants et matériels, aux marchés locaux des produits et du travail, aux conditions inégales dans laquelle se manifeste la concurrence entre exploitants sur les marchés mondiaux des produits agricoles et alimentaires, etc. Les chercheurs en agronomie seraient donc bien inspirés de travailler en association étroite avec leurs collègues de sciences sociales pour mettre conjointement en évidence les fondements agro-écologiques et socio-économiques des systèmes de production actuellement pratiqués par les diverses catégories d'agriculteurs et leur évolution probable dans l'avenir.

CONCLUSION

La crise économique et alimentaire dont la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne sont encore victimes aujourd'hui trouve très largement son origine dans la faible productivité et l'insuffisante compétitivité de l'agriculture. Faute de pouvoir résister à la concurrence des importations de produits agro-alimentaires en provenance des pays où l'agriculture est déjà grandement moto-mécanisée, de plus en plus nombreux sont les paysans africains qui quittent leurs villages d'origine et migrent vers les villes sans pour autant pouvoir toujours y trouver des emplois rémunérateurs. D'où l'effort de beaucoup de migrer ensuite clandestinement à l'étranger.

Certes, les agricultures africaines souffrent de devoir être pratiquées dans des conditions agro-écologiques très contraignantes ; mais les solutions techniques ne manquent cependant pas pour les surmonter avec succès et les paysanneries ont déjà maintes fois fait preuve d'un grand savoir-faire en la matière. Contrairement à une idée encore très largement partagée, ce n'est pas nécessairement en ayant recours à son tour à la motorisation de leur

78 *Agricultures africaines et marché mondial*

agriculture que les paysans africains pourront facilement combler leur retard de productivité. Le risque est en effet de substituer purement et simplement des machines à la main-d'œuvre sans que celle-ci ne puisse ensuite trouver du travail rémunérateur. Le plus important serait plutôt de faire en sorte que les paysans aient les moyens et l'intérêt de réorienter à leur profit les cycles biochimiques de l'eau, du carbone, de l'azote et de maints éléments minéraux, dans le cadre de systèmes de culture et d'élevage étroitement associés et respectueux des grands équilibres écologiques.

S'il est juste d'affirmer qu'il existe des solutions techniques pour résoudre les problèmes de la faim et de la malnutrition en Afrique sub-saharienne, il n'en reste pas moins vrai qu'elles ne pourront être effectivement mises en œuvre que si sont préalablement réunies un certain nombre de conditions économiques, sociales et politiques ; parmi lesquelles il convient de citer surtout :

- la mise en place de politiques de recherche et développement technologiques plus respectueuses des savoir-faire paysans et de l'autonomie des producteurs dans le choix et la conduite des assolements, rotations de cultures, ateliers d'élevage et itinéraires techniques ;

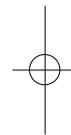
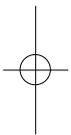
- la sécurisation des droits d'accès et d'usage au foncier et aux ressources naturelles, dans les pays et régions où la terre ne fait pas encore vraiment l'objet d'une appropriation privative ;

- la redistribution du foncier agricole au profit des paysans pauvres dans les pays et régions où la

concentration foncière héritée de l'histoire coloniale fait obstacle à la justice sociale et à l'intensification durable des systèmes de culture et d'élevage (principalement en Afrique australe) ;

– la protection des agricultures vivrières à l'égard des importations en provenance des pays à agricultures déjà hautement productives et subventionnées, par le biais de droits de douanes conséquents, afin que les paysans africains puissent très vite bénéficier de prix plus rémunérateurs, incitatifs et stables.

Ces conditions ne pourront être réunies que si les règles fixées à l'OMC le permettent et les gouvernements européens seraient bien inspirés de ne pas oublier l'intérêt des paysanneries africaines lorsqu'ils redéfiniront les mandats confiés aux commissaires de l'Union européenne pour négocier sur les questions agricoles dans cette enceinte. Mais il ne fait aucun doute qu'elles ne seront réunies que lorsque les gouvernements africains seront eux-mêmes vraiment porteurs des préoccupations de leurs agriculteurs et, *in fine*, de leurs consommateurs. D'où l'importance que revêt désormais la récente émergence, dans la plupart des pays africains, d'authentiques organisations paysannes, les unes à vocation professionnelle, les autres à finalité plus syndicale, mais toutes destinées à défendre les intérêts des paysans et le devenir d'une agriculture capable de nourrir correctement le plus grand nombre de citoyens.



NOTES

1. René Dumont : *L'Afrique Noire est mal partie*. Editions du Seuil ; Paris 1962.
2. Source : Banque Mondiale : Rapport sur le développement humain dans la monde 2000/2001. Lutte contre la pauvreté. BIRD ; Washington ; 2001.
3. De 750 millions de personnes en 2005, la population de l'Afrique sub-saharienne pourrait atteindre le 1,8 milliard en 2050 (Gyava rch Emmanuelle : *Populations et sociétés* n° 433. Institut National d'études démographiques (INED) ; Paris ; avril 2007).
4. *Vigna unguiculata*.
5. *Vigna subterranea*.
6. *Eleusine corocana*.
7. *Vigna unguiculata*.
8. *Dioscorea sp.*
9. *Cola acuminata*, arbre de la famille des sterculiacées dont on cueille la noix de cola, riche en caféine.
10. *Elaeis guineensis*.
11. *Ipomoea batatas*.
12. *Xanthosoma sagittifolium*.
13. Somme forfaitaire exigée de la part de chaque personne en âge de travailler.
14. Gold Coast, actuel Ghana.
15. Signés en 1976, et réactualisés en 1981, 1986 et 1991, ces « accords de Lomé » visèrent à accorder des financements compensatoires à ceux des pays dont les recettes d'exportation baissaient trop brutalement du fait de la chute des cours de certains produits agricoles sur les marchés mondiaux.

82 *Agricultures africaines et marché mondial*

16. Source : FAO. « Quelques aspects de la sécurité alimentaire dans le contexte des négociations de l'OMC sur l'agriculture ». Document préparé par le secrétariat de la FAO ; Rome. 2001.

17. Office du Café et du Cacao (OCC) et Office National de commercialisation des Produits Agricoles (ONCPA) du Congo, Office des Produits Agricoles du Togo (OPAT), etc.

18. Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta (SAED) sur la rive sénégalaise et Société Nationale de Développement Rural (SONADER) sur la rive mauritanienne.

19. 3,8 milliards de dollars des Etats-Unis, soit environ 2,7 millions d'euros.

20. Par exemple à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale, de l'Afrique australe, etc.

21. Lors du recensement agricole de 1988, les marges brutes à l'hectare atteignent en effet 1514 rands, en moyenne, dans les exploitations de moins de 500 hectares, mais ne sont que de 36 rands dans celles de plus de 1 000 hectares ! (source : Van Zil H., Binswanger H-P. and Thirtle C. : « The relationship between farm size and efficiency in South African agriculture ». Policy research working paper 1548. The World Bank ; Washington DC. 1995).

22. La Zimbabwe African National Union – Patriotic Front (ZANU-PF).

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

- Van Zil J., Binswanger H.P. et Thirtle C., *The Relationship Between Farm Size and Efficiency in South African Agriculture*, Policy research working paper 1548, The World Bank, Washington DC, 1995.
- Courade G., *L'Afrique des idées reçues*, Belin, Paris, 2006.
- Damond J. et Igué J., *L'Afrique de l'Ouest et la compétition mondiale. Quels atouts possibles ?* Karthala, Club du Sahel-OCDE, Paris, 2003.
- Deininger K. et May J., *Can There Be Growth With Equity ? An Initial Assessment of Land Reform in South Africa*, World Bank policy research working paper, Washington DC, 2000.
- Department of Land Affairs, *Land Affairs*. Government communications (GCIS), Johannesburg, 1998.
- Dubresson A. et Raison J-P., *L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*, Armand Colin, Paris, 1998.
- Dufumier M., *Agricultures et paysanneries des tiers-mondes*, Karthala, Paris, 2004.
- Dumont R., *L'Afrique noire est mal partie*, Éditions du Seuil, Paris, 1962.
- FAO, *Quelques aspects de la sécurité alimentaire dans le contexte des négociations de l'OMC sur l'agriculture*, document de discussion préparé par le secrétariat de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 2001.
- Griffon M., *Nourrir la planète*, Éditions Odile Jacob, Paris, 2006.
- Moyo S., *The Land Question in Zimbabwe*, Sapes Books, Harare, 1995.
- Lavigne Delville P., *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala-Coopération française, Paris, 1998.

84 *Agricultures africaines et marché mondial*

Le Bris E., Le Roy E. Mathieu P. *et al.*, *L'Appropriation de la terre en Afrique noire*, Karthala, Paris, 1991.

Le Roy E., Karsenty A. et Bertrand A., *La Sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Karthala, Paris, 1996.

Pélissier P., *Campagnes africaines en devenir*, Éditions Arguments, Paris, 1995.

Thébaud B., *Foncier pastoral et gestion de l'espace au Sahel*, Karthala-Nordic Consulting Group (Danemark), Paris, 2002.

TABLE

Introduction	5
La faible compétitivité des agricultures africaines	9
Des conditions écologiques souvent contraignantes	9
L'agriculture pré-coloniale	12
L'héritage de la colonisation	15
L'agriculture agro-exportatrice sous la tutelle des Etats	20
Les grands aménagements hydro-agricoles	25
Pour un « commerce équitable » : protéger les agricultures vivrières du Sud réformer la politique agricole commune	29
Le droit des paysanneries africaines à des mesures de protection tarifaires	29
Pour une révision radicale de la politique agricole commune (PAC) européenne	35

86 *Agricultures africaines et marché mondial*

Démocratiser et sécuriser l'accès au foncier agricole	43
L'extension des superficies cultivées : des espaces de plus en plus convoités	43
Sécuriser l'accès aux terres agricoles et pastorales	49
Pour des réformes agraires en Afrique australe	54
Promouvoir une recherche et un développement technologique appropriés	63
Succès et limites de la « révolution verte » en Afrique	64
Pour une approche agro-écologique de l'agronomie	67
Conclusion	77
Notes	81
Bibliographie succincte	83

*Conception et réalisation graphique :
Atelier Sacha Kleinberg*

*Achévé d'imprimer
en octobre 2007
sur les presses de l'Imprimerie Moderne de l'Est
25110 Baume-Les-Dames*

